

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 JANVIER 2015 À 09 H 30
(Convocation du 13 janvier 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOVE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mmes JACQUET et MELLIER ont été désignées respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjointe de séance.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

POLE DYNAMIQUE URBAINES

Direction foncier

- 2014/4618 du 04/12/14 - Arrêté d'acquisition - BRUGES – 100 avenue de Verdun – M. MONNEREAU - 27 250 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4619 du 4/12/2014 - Arrêté 2014/1280 du 18/07/2014 est complété - Arrêté d'indemnisation - BEGLES – 534E route de Toulouse M. LACOSTE - 6 360 € - 21.2115.31P121O009T009.
- 2014/4620 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC - 67 chemin du Chai – M. et Mme DOGNY - 7 200 € - 21.2111.822.05P066O017.
- 2014/4621 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai – M. ITHURART - 1 040 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4622 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 71 chemin du Chai – M. EL KHARIF - 8 080 € - 21.2111.822.05P066O17.TN00.
- 2014/4623 du 04/12/14 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – chemin des Vignes – M. et Mme DESBATS - 6 150 € - 21.2111.822.05P075O013.TN00.
- 2014/4624 du 04/12/14 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – chemin des Vignes – Mme GAUDET - 1 400 € - 21.2111.822.05P075O013.TN00.
- 2014/4657 du 03/12/2014 – DPU - MERIGNAC – 3 rue Paul Langevin – Mmes DARCHE - 246 400 € - 2115.824.05P020O001.UC00.

- 2014/4657bis du 04/12/2014 - Arrêté de cession - MERIGNAC – 48 avenue de la Forêt – société civile MAD INVEST - 1 € - 775.824.05P018O001.UC00.
- 2014/4659 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – 48 avenue de la Forêt – société civile MAD INVEST - 4 088,88 € - 2112.822.05P066O020.TN00.
- 2014/4660 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition - CENON – chemin de Pichelièvre – OPH GIRONDE HABITAT - 51 090 € - 2112.822.05P086O003.
- 2014/4661 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 69 rue Georges Clémenceau M. GUILLOMON - 400 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4656 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - PAREMPUYRE – BC 171 et BC 547 - terrain désaffectée du Collège Porte du Médoc – Conseil Général de la Gironde.
- 2014/4662 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 17 bis rue du Lyonnais – M. et Mme BEN SANDOURA - 640 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4663 du 04/12/2014 - Arrêté d'acquisition - EYSINES - 54F avenue du Haillan - M. RUMEAU - 4 560 € - 2112.822.05P066O012.TN00.
- 2014/4677 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - MARTIGNAS SUR JALLE – avenue de Verdun – Commune - 2112.822.05P058O002.TN00.
- 2014/4678 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 27A chemin du Chai – M. BERTAUD - 6 000 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4679 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 51 chemin du Chai – M. LABURTHE - 200 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4680 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai – Mme DECURTINS - 5 000 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4681 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 107 chemin du Chai – M. et Mme LALANNE - 500 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4682 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 52 chemin du Chai – Mme MESCHIN - 40 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4683 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 17 chemin du Chai – M. et Mme RULLIER - 3 200 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4684 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 8 avenue du 8 Mai 1945 – M. MARQUE - 8 000 € - 2112.822.05P066O006.TN00.

- 2014/4685 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 8bis avenue du 8 Mai 1945 – Consorts MARQUE - 11 840 € - 2112.822.05P066O006.TN008.
- 2014/4686 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – 14 rue de la République – Consorts LATOCHE/MACHET - 93 500 € - 2112.822.05P075O010.TN00.
- 2014/4687 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - GRADIGNAN – 131 route de Canéjan – M. et Mme SAX - 800 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4688 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – avenue du Haillan – copropriétaires les jardins de Feydit – 4 835 € - 2112.822.05P066O002.TN00.
- 2014/4689 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – 11,13 et 15 avenue du Cramat – consorts ZINCK - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4690 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – 11 rue Mestre – M. et Mme GARCIA - 8 400 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4691 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – 8 cité du Cardinal Lavigerie – M. et Mme LALANNE - 4 112 € - 2112.822.05P066O007.TK10.
- 2014/4692 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 11,13 et 15 rue Francis Jammes – consorts DARBLADE - 26 754 € - 2112.822.05P066O022.
- 2014/4693 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux + indemnité - EYSINES – lieudit Perroquet 57 avenue du Haillan – Mme HUESO et M. VIDAL - 43 997 € - 2112.822.05P066O012.TN00.
- 2014/4694 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 83 bis avenue de Magonty – M. FERRET Mme FORTABAT - 4 100 € - 2112.822.05P066O022.TM00.
- 2014/4695 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 45 chemin du Four à Chaux – M. CROUZET - 3 210 € - 2112.822.05P060O002.TN00.
- 2014/4696 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 21 chemin de Leyran – Mme SEGURA - 1 250 € - 2112.822.05P066O028.TM.
- 2014/4697 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - 4 rue Arthur Rimbaud – M. et Mme RICHARD - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4698 du 09/12/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 54 avenue Marcel Dassault – SA Dassault Aviation - 2111.822.05P056O003.TN00
- 2014/4720 du 16/12/2014 - Arrêté de servitude gratuite - MERIGNAC – rue Nicolas Leblanc – Société Fortis Lease.

- 2014/4721 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition - TALENCE – rue Georges Pompidou – Domofrance - 1 € symbolique - 2112.822.TM00.
- 2014/4722 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux + indemnité - VILLENAVE D'ORNON – 48 avenue Georges Clémenceau – M. et Mme GUILLARD - 39 216 € - 2112.822.05P060O004.TM00.
- 2014/4723 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 24 avenue Georges Clémenceau – Melle COUDOIN - 18 505 € - 2112.822.05P060O004.TM00.
- 2014/4724 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 48bis avenue Georges Clémenceau – indivision COSTEMALE BLANCAND et DURUPT - 12 877 € - 2112.822.05P060O004.TM00.
- 2014/4725 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 28 avenue Georges Clémenceau - Mme CLAVE - 8 518 € - 2112.822.05P060O004.TM00.
- 2014/4726 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition + servitude - BELGES – rues Louis Denis Mallet et Danielle Mitterrand – DOMOFRANCE - 40 000 € - 2112.822.05P066O005.TM00.
- 2014/4727 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux + indemnité - VILLENAVE D'ORNON – 46 avenue Georges Clémenceau – M. et Mme LAFITTE - 27 246 € - 2112.822.05P060O004.TM00.
- 2014/4740 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BORDEAUX – 131 rue Stéhelin – Association Educative d'Insertion - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4741 du 16/12/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – 84 chemin des Vignes – indivision DESORMEAUX/BECHACQ - 2 950 € - 21.2111.822.05P075O013.TN00.
- 2014/4742 du 16/12/2014 - Arrêté 2013/796 du 17/05/2013 complété - Arrêté d'indemnisation - BLANQUEFORT – 14 rue de Chante Coucou – Mme QUEHEN-TREMBLOT - 2 781,22 € - 21.2111.31P121O002.KD00.
- 2014/4743 du 16/12/2014 - Arrêté de cession - CENON – rue Edouard Vaillant et Louis Blanc – M. PEZARD - 4 260 € - 775.824.05P018O001.UC00.
- 2014/4769 du 18/12/2014 - Arrêté d'acquisition - TALENCE – chemin de Cerpeau – ETAT Ministère de l'Enseignement Supérieur - 23 900 € - 2112.822.05P086O003.TC001.
- 2014/4770 du 18/12/2014 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 2ter allée de Poujeau – M. et Mme GIRAUDEAU - 3 000 € - 2112.822.05P086O003.TC00.

- 2014/4771 du 18/12/2014 - Arrêté d'échange parcellaire - BORDEAUX – rue Laporte – Mme BALGUERIE - 2 000 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4772 du 18/12/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 7 rue Julia Gaubert – Melle GONZALEZ - 3 000 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4773 du 18/12/2014 - Arrêté d'acquisition - TALENCE – rue du Général Bordas – copropriétaires de la résidence Verlaine - 5 900 € - 2112.822.05P086O003.TC00.
- 2014/4776 du 17/12/2014 – DPU - BRUGES – rue Bertrand Balguerie ZI de Fret – SAS Saga France - 850 000 €.
- 2014/4777 du 17/12/2014 – DPU - LE HAILLAN – 127 avenue Pasteur – Mmes LEPESTRE Anne et Josselyne - 299 500€ - 2115.824.05P020O001.UC00 - 6226 824 05P016O003.UC00.
- 2014/4808 du 19/12/2014 - Arrêté d'acquisition - Arrêté 2014/1371 annulé - BASSENS – rue Léon Blum – centre Médical Meignan - 9 628,80 € - 2112.822.05P066O004.TL00
- 2014/4809 du 19/12/2014 - Arrêté de cession - BORDEAUX – rue Teres de Bordes – SNCF - 59 520 € - 775.824.05P018O001.UC00.
- 2014/4826 du 29/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 43 chemin du Chai – M. et Mme NADJA - 900 € - 21.2111.822.05P066O017.TN00.
- 2014/4827 du 29/12/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai – Mme VIDEAU - 700 € - 21.2111.822.05P066O17.TN00.
- 2014/4829 du 23/12/2014 – DPU - SAINT AUBIN DE MEDOC – chemin de Bébian – ETAT Ministère de l'Ecologie - 120 000 € - 2111.824.05P018O001.UC00.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 10 rue Charles Domercq – Croix Rouge Française.
- AVENANT N° 9 A LA CONVENTION PRECAIRE - BORDEAUX BASTIDE – 43 et 45 allée Serr – Le CDAFAL 33.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 33 avenue de la Libération – CCAS.

POLE DE LA PROXIMITE
Direction de la Voirie

- Arrêté n°2014/4284 du 21 octobre 2014 – Bordeaux – angle rues Cabanac/Bobillot – Déclassement d'une emprise de 109 m².

- Arrêté modificatif n°2014/4564 du 18 novembre 2014 – Bordeaux – angle rues Cabanac/Bobillot – Déclassement d'une emprise de 103 m².

Communications effectuées

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, bienvenue, installez-vous... C'est la première séance du Conseil de Bordeaux Métropole et pour marquer la différence, si je puis dire, nous avons choisi notamment de couper le chauffage pour cette séance. Ce qui me permet de vous annoncer la tenue des Assises de l'Énergie à Bordeaux, les 27, 28 et 29 janvier prochains. Trêve de plaisanterie, c'est un moment important, cela se tiendra au Palais des Congrès, qui sera accessible dès demain en tramway. C'est un événement qui est co-organisé par la Communauté urbaine de Dunkerque, qui est le créateur de l'événement, ainsi que l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Le thème c'est « La transition énergétique, tous concernés, faisons-le ensemble ». Nous aurons de grands experts qui seront présents, Jean JOUZEL, Gaël GIRAUD. Il est prévu 2 000 participants, 10 plénières, 64 forums, 39 ateliers, 7 visites sur le terrain. C'est donc une opération très importante et qui se situe sur le chemin qui conduira à la COP21 (Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015) au mois de décembre prochain. Je vous invite donc à vous y associer et à y participer, dans la mesure de votre disponibilité.

Pendant notre séance d'aujourd'hui, nous allons commencer par une présentation de l'état d'avancement de l'opération Bordeaux Euratlantique, qui sera faite par Josy REIFFERS, et par M. Stephan DE FAÝ, le nouveau Directeur général de Bordeaux Euratlantique, que je salue.

Sur l'ordre du jour lui-même, je voudrais simplement vous signaler que j'ai décidé de retirer le dossier n°46, qui était dégroupé et qui traite de la collecte des ordures ménagères dans le quartier des bassins à flot pour un complément d'information sur ce dossier. Il nous reste donc, comme dossiers dégroupés, le 7, Société Getrag, Ford Transmissions ; le 18, l'opération d'Aquitannis à Cenon ; le 20, Subvention de fonctionnement à la SPA et le 32, l'Opération d'intérêt national, précisément sur Floirac.

Voilà pour l'ordre du jour. Je crois que l'on peut tout de suite entrer dans le vif du sujet de Bordeaux Euratlantique. Je passe la parole au Vice-président pour faire une brève présentation et ensuite à M. DE FAÝ, qui va nous expliquer où nous en sommes sur cette opération, dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance, puisqu'elle associe d'abord bien sûr la construction de la ligne à grande vitesse, la construction de la nouvelle gare, deux ZAC (zone d'aménagement concerté) de part et d'autre de la Garonne, les opérations sur Bègles. L'on peut aussi évoquer, même si cela n'est pas exactement dans la responsabilité de Bordeaux Euratlantique, le nouveau pont, la grande salle de spectacle. C'est donc une opération absolument majeure en termes d'accessibilité, de logement, d'emploi aussi, puisqu'il est prévu un centre d'affaires. M. DE FAÝ va nous dire tout cela, donc j'ai pensé qu'il était utile de faire le point du déroulement de cette opération.

Présentation de l'état d'avancement de l'Opération d'Intérêt National Euratlantique.

M. Josy REIFFERS : M. le Président, mes chers collègues, l'opération Euratlantique est effectivement essentielle pour faire de notre Métropole une métropole européenne. C'est une opération d'intérêt national depuis 2009, qui est menée par un Etablissement public d'aménagement (EPA) créé en 2010, dans lequel les collectivités et l'État siègent à parties égales. J'ai l'honneur de présider ce conseil d'administration depuis maintenant quelques mois.

Cette opération a un certain nombre d'originalités. D'abord, elle est très importante. C'est l'opération la plus importante d'aménagement en France après les opérations qui se mènent en Ile-de-France. C'est aussi une opération qui est originale, parce qu'elle concerne un territoire urbain de plusieurs centaines d'hectares, qui est très divers, allant au nord de zones urbaines très denses dans Bordeaux, proche du quartier de Santé Navale et au sud à des zones beaucoup plus vertes, avec entre les deux, un certain nombre d'infrastructures, des ponts, des voies ferrées. Comme le Président l'a dit, il y aura un deuxième pont en 2018, le pont Jean-Jacques BOSC. Tout ceci le long de la Garonne, avec quelque chose qu'il faut prendre en compte, qui est le risque inondations d'un certain nombre de zones urbaines, donc un projet original par sa taille, par ses caractéristiques foncières, ce qui lui donne une certaine complexité, dans la mise en œuvre des projets.

Deux grands projets urbains sont actuellement en cours : la ZAC Saint-Jean-Belcier, sur 145 hectares, qui induit une participation de notre Métropole, une participation budgétaire de notre Métropole aux alentours de 50 millions d'euros. Une deuxième opération sera créée officiellement sous la forme d'une ZAC dans les semaines qui viennent : la ZAC Garonne-Eiffel, qui s'étend sur un périmètre à peu près identique, un petit peu moins fort, qui engagera sur le plan budgétaire notre Métropole à partir de 2018, à une hauteur à peu près équivalente à 50 millions d'euros. En dehors de ces deux grosses opérations, comme le Président l'a dit, des opérations aussi importantes sur le territoire de Bègles, notamment la Cité numérique et le Parc de l'intelligence économique, qui sont des opérations aussi importantes.

Les objectifs d'Euratlantique : c'est un objectif économique, avec la création d'un centre d'affaires autour de la gare, qui est en train d'être refaite et l'enjeu essentiel qui est l'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2017, avec la possibilité de créer sur cette zone 25 000 emplois. Nous aurons sûrement le débat de savoir si ce sont des emplois exogènes ou endogènes, mais l'objectif économique n'est pas le seul. Il s'agit aussi d'une opération de rénovation urbaine. Il est prévu d'accueillir sur le territoire d'Euratlantique, 20 000 nouveaux habitants et le troisième objectif, qu'il ne faut pas oublier, c'est de faire de tout ce territoire, un territoire de référence en matière de développement durable.

Bien sûr, il y a un certain nombre d'interrogations qui se posent et que vous allez probablement poser lors de la discussion. C'est sur toutes ces opérations, les délais seront-ils tenus et notamment ce qui intéresse tout le monde, c'est comment sera l'opération ZAC Saint-Jean-Belcier avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse à la fin de l'année 2017, gare qui devra accueillir 20 millions de passagers par an. La

deuxième question qui se posera c'est, en termes d'emplois, les 25 000 emplois seront-ils prévisibles et qu'est-ce que l'on sait aujourd'hui du ratio justement entre ces emplois exogènes et endogènes ? Je pense que tout le monde est au courant de l'étude, peut-être un petit peu pessimiste qui a été faite par Ernst&Young. Et puis, peut-être une troisième question, ce sont les difficultés économiques générales, retentissent-elles sur l'économie générale du projet ? De ce point de vue-là, M. le Directeur général, je pense qu'il sera intéressant de rappeler le modèle économique d'Euratlantique, car, en dehors de l'aide qu'apportent l'Etat et les collectivités locales, il y a un effet levier très important. L'on peut attirer de l'argent public à des hauteurs bien supérieures à ce que l'Etat et les collectivités donnent et il y a un autre effet levier qui est également important, c'est que tout ceci appelle aussi des investissements privés de l'ordre de plusieurs milliards d'euros sur la durée du programme, qu'il n'est pas négligeable de noter à ce stade, d'autant plus que ces investissements génèrent en eux-mêmes aussi, pendant la durée des opérations, un nombre d'emplois sur le site pour les entreprises bordelaises et quelquefois en dehors de Bordeaux, très important.

Voilà les questions principales qui se posent, mais je pense qu'il y en aura d'autres, M. le Directeur général.

M. le Président Alain JUPPÉ : M. le Directeur général, je vous passe la parole, en vous souhaitant la bienvenue, ainsi qu'à une partie de votre équipe, qui vous entoure.

M. le Directeur de Bordeaux Euratlantique Stéphan DE FAY : M. le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de communauté,

C'est un honneur pour moi de venir, quatre mois après ma prise de fonction, vous présenter ce qu'est Bordeaux Euratlantique et surtout, ce qu'est Bordeaux Euratlantique aujourd'hui, en termes d'avancement et notamment par rapport aux enjeux que, M. le Président, vous venez de rappeler.

Bordeaux Euratlantique est une opération qui tire son origine d'un très grand investissement public, qui est l'arrivée de la ligne à grande vitesse sur Bordeaux. C'est-à-dire que c'est une opération d'aménagement qui tire ses racines dans une opération de mobilité et d'aménagement du territoire. Ce point, lien entre aménagement et mobilité, est un lien absolument essentiel. Pour tirer parti totalement d'une infrastructure comme une ligne à grande vitesse, qui va mettre Bordeaux à 2 heures 05 de Paris, avec, nous l'espérons, un cadencement qui permette d'avoir vraiment une qualité de service telle que celle qui est perçue aujourd'hui sur des métropoles comme Lille ou Lyon. Pour en tirer parti et pour que ce type d'opérations n'ait pas des effets pervers, il faut pouvoir accompagner en termes d'aménagements. C'est point qui a fondé la décision de l'Etat et des collectivités territoriales, que cela soit La Cub, désormais Bordeaux Métropole, la Région Aquitaine, et les villes de Bègles, Floirac et Bordeaux, de créer en 2010 cette opération.

Je m'arrête un instant sur cette question de la mobilité, puisque la mobilité se situe à deux échelles. Elle se situe à la grande échelle, la mobilité nationale vis-à-vis des grandes parties du territoire national ou de nos voisins, notamment espagnols. Se pose aussi la question de la mobilité avec les autres villes et capitales européennes, notamment avec l'aéroport et cet enjeu-là est très important. Bordeaux Euratlantique tirera son plein effet en fonction de la qualité des relations qui existent aussi entre cette opération et ce qu'il se passe notamment à Mérignac autour de l'aéroport en termes de rayonnement.

Je le disais, deux échelles, puisque l'échelle de la mobilité locale, maillage entre cette opération et les différentes communes qui forment la Métropole est aussi un enjeu majeur. Les investissements qui sont faits sur la gare de Bordeaux, notamment sur le réseau de TER (transport express régional), par exemple, mais également sur les transports publics, en particulier en site propre, sont des enjeux majeurs pour, là aussi, tirer pleinement parti de l'arrivée de la ligne à grande vitesse, effets qui, bien entendu, ne se concentrent pas sur le seul territoire sur lequel l'Établissement public d'aménagement est compétent.

Vous avez sur la carte qui vous est projetée, une représentation du périmètre de l'opération Bordeaux Euratlantique dans le périmètre de Bordeaux Métropole. C'est une opération qui se déploie sur 738 hectares, sur les communes, je le disais, de Bègles, Floirac et Bordeaux, et qui est pilotée par un établissement public créé en 2010, dont vous avez ici un extrait des statuts, à savoir son objet, que je vais vous lire : « *Notre objet est de favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et le développement durable des espaces compris à l'intérieur du périmètre* ». Si je souligne ce point, c'est que dans l'expression « établissement public d'aménagement », le mot « aménagement » ne doit pas être pris dans son sens qui pourrait être réducteur du strict aménagement urbain, mais c'est bien dans toutes les dimensions de la construction de la ville que l'établissement doit – et nous essayons de le faire – mener son action au service de la Métropole et au service des collectivités publiques qui siègent à son conseil d'administration.

Je disais 738 hectares, Bordeaux Euratlantique, c'est aussi une Opération d'intérêt national, dispositif juridique particulier. Il y a 14 opérations d'intérêt national en France, dont 7 en région parisienne. Une opération d'intérêt national a notamment pour effet de rendre compétent le préfet dans la délivrance des autorisations d'urbanisme, rendre compétent dans le respect des documents d'urbanismes établis par les collectivités locales. Je précise bien cette articulation, parce qu'elle est essentielle. Elle est au cœur même du partenariat entre l'État et les collectivités locales, qui est à l'origine de cet établissement. Cela se retrouve dans la gouvernance même de l'établissement, puisque c'est une gouvernance, cela a été dit, à parité entre collectivités locales et État et nous sommes sur l'ensemble du périmètre de l'opération, avec des outils de puissance publique qui nous ont été dévolus, en particulier une zone d'aménagement différé qui nous permet d'opérer des préemptions sur le territoire, aux fins de la conduite de l'opération.

Et termes économiques, avant d'entrer sur les objectifs, sur la programmation et sur l'avancement des opérations, M. le Président du conseil d'administration de

l'établissement soulignait l'effet de levier extrêmement puissant de ce type d'opérations. L'argent que l'établissement lui-même va dépenser pour la conduite de cette opération, aujourd'hui, est estimé à 810 millions d'euros. Sur ces 810 millions d'euros, seulement 100 millions d'euros – ce qui est déjà extrêmement important – sont financés par les collectivités publiques au titre de ce que l'on appelle « le déficit de l'opération ». Le reste de ces 710 millions d'euros provient de la vente des droits à construire sur l'environnement du périmètre de l'opération, donc vient de sources essentiellement privées.

Deuxième effet de levier, ces opérations génèrent des constructions - je vous présenterai les chiffres dans quelques instants – qui elles-mêmes représentent des investissements privés à hauteur de 5 milliards d'euros. Donc, nous sommes sur un effet de levier considérable, de l'ordre de 50 entre la dépense publique et la dépense privée qui est générée par cette dépense publique et, bien entendu, ces 5 milliards d'euros, cela représente un contenu en emploi sur lequel je ne m'hasarderai pas à faire des estimations, mais qui est extrêmement important.

Sur les 738 hectares d'opération, bien entendu, tout ne va pas être travaillé en sens de constructibilités nouvelles. Au total, ce sont environ 220 hectares qui sont réellement mutables et notre enjeu va être précisément d'articuler ces terrains mutables avec la ville existante, puisqu'il ne s'agit pas de partir d'une page blanche. Il s'agit de composer et de redonner également des qualités urbaines à certains sites qui se sont développés à des époques diverses. Je pense par exemple, dans le quartier de la gare, à un quartier tel que le quartier Belcier, qui est un quartier d'échoppes bordelaises et qui doit s'articuler avec tout son environnement, qui était un environnement, beaucoup, d'abattoirs, de friches ferroviaires qui vont être, elles, transformées, le quartier étant préservé.

Un point qui est extrêmement important pour nous, c'est de réussir à maintenir un certain nombre d'activités existantes. Quelques exemples comme le Marché d'intérêt national, qui va devenir un Marché d'intérêt national de centre de métropole par sa localisation, puisque son environnement va être urbanisé et qu'il représente une fantastique opportunité de traiter des problématiques importantes dans une ville telle que la Métropole bordelaise, à savoir en particulier les problématiques de logistique urbaine, d'approvisionnement, bien entendu. Également des grandes entreprises, telles que l'AIA (Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux), qui est située en plein périmètre de l'opération et qui, là aussi, c'est une évidence, mais cela vaut la peine de le dire, également, nous travaillons avec de façon à favoriser le maintien, voire le développement de ce secteur par rapport aux emplois extrêmement qualifiés et extrêmement rares qui sont contenus dans un site tel que celui de l'AIA.

Activités existantes, un véritable objectif de maintenir l'essentiel d'entre elles. Également un enjeu de maintenir des quartiers d'habitat constitués. Je parlais du quartier Belcier. Le quartier de la Benaige, c'est le cas également. Quand on est sur la commune de Floirac, c'est également le cas dans le secteur de la Souys. C'est également le cas à Bègles. Donc, vraiment un travail fin de maillage avec les opérations qui existent.

Assez rapidement, les grandes données en termes de programmation. C'est une opération qu'il est prévu de dérouler sur vingt ans, avec 2,2 millions de mètres carrés de surfaces à construire, avec une très grande dominante de logements, puisque la dynamique démographique métropolitaine est extrêmement forte, la Métropole est très attractive et il faut donner des réponses à cette question. Des réponses sur Bordeaux Euratlantique, mais bien entendu, des réponses coordonnées avec l'ensemble des opérations d'aménagement qui sont conduites sur le territoire métropolitain.

En matière de logement, il s'agit bien entendu de programmation mixte, puisque nous avons des objectifs ambitieux que nous tenons. 35 % de logements locatifs sociaux, dans toutes les catégories de logements locatifs sociaux, depuis le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) jusqu'au PLS (prêt locatif social), 20 % d'accession sociale encadrée, 45 % d'accession privée. Pour l'instant, nous n'avons pas identifié l'objectif en matière de logement intermédiaire, mais bien entendu, c'est une question qui se pose par rapport à cette nouvelle catégorie d'offre juridique qui apparaît. Un point également sur la question de la mixité. La mixité n'est pas que dans les catégories de programmation des logements, mais aussi dans la manière dont ce tissu de logements va être intégré avec les tissus d'activités. Notre enjeu – et c'est un enjeu majeur – étant de ne pas créer des zones monofonctionnelles, mais bien de créer des quartiers dans lesquels l'économie, que cela soit du tertiaire ou des activités, le logement, et bien entendu, les commerces, s'articulent de façon harmonieuse et produisent une ville où il fasse bon vivre, que cela soit aux horaires de bureau, le week-end ou à tout autre moment de la journée.

Activités tertiaires : ce qui a été dit, un des objectifs de Bordeaux Euratlantique est de doter la Métropole de Bordeaux de son quartier d'affaires. Extrêmement peu de villes en France sont dotées de quartier d'affaires. Partout où des quartiers d'affaires ont été développés, il y a eu un effet d'entraînement important sur le tissu économique national, international. On peut parler tout particulièrement de Lyon qui, avec des quartiers tels que celui de la Part-Dieu a réussi et réussit désormais à attirer bien au-delà des frontières nationales et européennes. On peut penser à Lille qui, avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse, a constitué son quartier d'affaires Euralille, qui fonctionne toujours très bien. Ici, nous avons ce même objectif. Ce même objectif, bien entendu, il y a un enjeu sur quelles sont les activités qui vont être accueillies. Déjà, le quartier d'affaires ne va pas être monolocalisé. Il y a une grande densité autour de la gare. Il s'agit de totalement tirer parti de la connectivité qu'offre la gare, que cela soit au territoire national ou comme je le disais précédemment, aussi à son maillage en termes de transport public et avec le réseau TER. Également en matière de localisation d'activité, notre cible est très claire, elle vise à attirer des entreprises qui, aujourd'hui, ne sont pas présentes sur le territoire. Elle vise à attirer des emplois qui, aujourd'hui, ne sont pas présents sur le territoire.

Ce n'est pas un exercice facile et il est clair que dans la première phase de l'opération tout particulièrement, ce sont d'abord des concentrations d'entreprises localement présentes qui vont se développer. Nos cibles d'ailleurs dans ce domaine sont diverses. Je ne crois pas autrement que de manière ponctuelle et exceptionnelle à des grandes délocalisations massives d'emplois de tel ou tel autre territoire, notamment national ou international. Je crois par contre beaucoup à la

possibilité d'agréger autour des entreprises d'ores et déjà présentes sur la Métropole de Bordeaux, des emplois supplémentaires, de convaincre des entreprises de développer de nouvelles activités sur la Métropole de Bordeaux plutôt qu'ailleurs et surtout, de tirer parti d'une vitalité du tissu économique local en matière de création d'entreprises, que les dernières études menées notamment par Ernst&Young révèlent comme étant particulièrement exceptionnelle à l'échelle du pays tout entier.

Bordeaux est une Métropole qui attire, mais aussi une Métropole qui produit des entreprises ; qui produit des entreprises, qui plus est, résistent plutôt mieux que la moyenne nationale à trois ans et à cinq ans. Cela aussi, c'est un des enjeux de Bordeaux Euratlantique, c'est d'offrir les conditions de développement de ces entreprises et là encore, de les offrir pas simplement sur Bordeaux Euratlantique, mais sur la Métropole. Bordeaux Euratlantique est une opération phare. Elle est visible au niveau international, parce qu'elle a la masse critique. Elle est visible depuis Londres, depuis Bruxelles. Elle est visible bien entendu depuis les grandes métropoles françaises et il s'agit, au travers de cette visibilité, d'attirer des entreprises, leur regard sur la Métropole de Bordeaux, pour qu'elles puissent s'implanter éventuellement sur Bordeaux Euratlantique ou sur d'autres secteurs de la Métropole. Là aussi, c'est quelque chose qui est extrêmement important dans la dynamique, notamment, de marketing territorial qui est à l'œuvre aujourd'hui.

Je continue, peut-être de manière plus rapide sur les autres programmations. 160 000 m² également de locaux d'activité, parce que l'emploi, ce n'est pas que de l'emploi tertiaire ou tertiaire supérieur, c'est aussi de l'emploi industriel, de l'artisanat et il est très important là aussi – c'est un de nos enjeux et nous y travaillons – d'intégrer les activités notamment d'artisanat dans le tissu urbain. Partout en France, l'aménagement a montré ses limites, lorsqu'il essayait de trop sectoriser les activités. Certaines activités, bien entendu, très industrielles, se marient mal avec un milieu urbain. Par contre, il est de notre responsabilité, dans une opération de ce type, de réussir à réintroduire de l'activité, du service de proximité et tout particulièrement des artisans, même lorsqu'ils sont générateurs d'un certain niveau de nuisances par rapport à l'habitat voisin, dès lors que cela est traité et intégré dans la conception même de la ville et du bâti. Ce sont des enjeux qu'il faut que nous prenions à bras le corps et qui sont par ailleurs tout à fait réalistes. Cela a été fait dans bien des pays. Cela a été fait ailleurs également en France. Cela est certainement déjà fait sur des opérations à Bordeaux. Mais en tout cas, c'est aussi un de nos enjeux majeurs.

Du commerce, bien entendu, et du commerce essentiellement diffus. On est surtout sur du commerce de polarités locales qui vont faire fonctionner les quartiers qui sont en développement. Des équipements publics, notamment la MÉCA (maison de l'économie créative et de la culture d'Aquitaine), qui va venir prendre sa place quai de Paludate, proche de la gare et également de l'hôtellerie de façon relativement modeste, mais tout de même pour tirer partie de sa position en lien avec la gare. Et bien entendu, puisque c'est aussi un des enjeux, nous produisons de la ville, nous ne produisons pas que des mètres carrés de différentes activités, des espaces publics et en particulier des espaces paysagers qui sont très présents dans les différentes opérations que nous développons. D'ailleurs, le premier espace paysager produit par Bordeaux Euratlantique sur le secteur de Garonne Eiffel va être livré l'été prochain. Il s'agit de la continuation du Parc aux Angéliques, sur la rive droite, entre le pont de Pierre et le pont Saint-Jean.

Beaucoup plus rapidement, un zoom sur les trois grands secteurs d'opération d'aujourd'hui : Bordeaux Saint-Jean-Belcier, une zone d'aménagement concerté qui a été créée il y a déjà deux ans. Nous avons attaqué les premiers travaux d'aménagement l'année dernière et le tout premier chantier sur du foncier cédé par l'établissement a commencé le 6 janvier de cette année, donc il y a seulement quelques jours, avec le siège de la Caisse d'épargne, et va être suivi à cadence rapide par tout un tas d'autres chantiers, d'opérations tertiaires et d'opérations de logement, puisqu'aujourd'hui, nous sommes d'ores et déjà sous promesse pour 60 000 m² d'opérations de logements, dans le pur respect des objectifs de logement de mixité sociale qui avaient été évoqués précédemment et également 70 000 m² de programmation tertiaire qui vont partir dans les semaines et mois qui viennent.

Sur cette opération, nous avons un enjeu majeur, c'est d'être au rendez-vous de 2017, de l'arrivée de la ligne à grande vitesse et pour cela, nous travaillons pour que les espaces publics, mais surtout les principales programmations immobilières, soient livrées à ce moment, pour que la perception des premiers acteurs économiques, notamment, mais pas que, qui vont utiliser cette ligne à grande vitesse, soit l'existence d'un quartier en mouvement et d'un quartier qui existe, d'un quartier aussi en reconquête, puisque nous sommes sur des friches très peu qualitatives au niveau urbain. Je pense aux quais de Paludate, aujourd'hui, qui malgré des qualités urbaines intéressantes et quelques objets urbains intéressants, sont des secteurs complexes.

La livraison de la première tranche de l'opération se situe entre 2015 et 2020. Nous sommes en plein dedans.

Vous avez ici une vue de la maquette de l'opération, puisqu'aujourd'hui, c'est encore cela qui parle le mieux, qui est visible à la Maison du projet qui est située au sein de Bordeaux Euratlantique. Maison du projet qui accueille chaque année beaucoup d'habitants, de visiteurs, d'entreprises, de groupes qui souhaitent comprendre cette opération et qui est aussi un lieu de concertation très important.

Garonne Eiffel, deuxième zone d'aménagement concerté (ZAC). Cette zone d'aménagement concerté est en cours de création. L'arrêté de création de la ZAC devrait être pris d'ici le mois d'avril à peu près, avec des travaux sur les espaces publics qui ont déjà commencé – je parlais du Parc aux Angéliques – et un enjeu majeur sur cette opération de Garonne Eiffel, qui est à dominante très fortement de logements, un enjeu majeur qui a trait aux risques d'inondation. C'est un secteur fortement inondable au jour d'aujourd'hui et dans lequel, le projet urbain, en articulation avec les travaux qui vont être conduits par Bordeaux Métropole sur la digue, le projet urbain lui-même vient diminuer le risque d'inondation, bien entendu, pour permettre de la constructibilité, mais également pour diminuer le risque d'inondation sur des quartiers existants, que cela soit dans le quartier de la Souys ou au-delà de la voie Eymet, sur la commune de Floirac. Cette opération, les premiers travaux d'espace public, hors Parc aux Angéliques, vont débuter en 2017 et les premières livraisons vont se situer sur 2018/2019.

Bègles Garonne est une opération sur laquelle nous n'avons pas encore commencé à entrer dans le vif du sujet. Nous n'en sommes pas au même stade d'avancement que précédemment. C'est une opération de 80 hectares, sur un territoire extrêmement complexe au plan urbain et qui pour nous est aussi un enjeu sur la manière dont nous travaillons sur l'aménagement de demain. Nous souhaitons, sur

cette opération, nous inspirer de pratiques anciennes, développées notamment dans les pays nordiques et en Allemagne, pour aller chercher un aménagement qui tire parti d'une situation et de deux situations – puisqu'elles sont multiples – complexes, pour en faire des opportunités de création de valeurs, de création de valeurs de vivre ensemble d'abord, de création de valeurs de qualité urbaine et aussi de création de valeur économique, dans un modèle qui soit sobre en mobilisation de financements publics, mais efficace dans sa capacité à transformer la ville.

Également sur Bègles, deux opérations plus ponctuelles, mais extrêmement importantes, la Cité numérique, ancien centre de tri postal, sur lequel nous sommes en train de développer une opération de 27 000 m² à destination des entreprises du numérique. C'est un bâtiment qui a été retenu comme bâtiment totem de la candidature French Tech et désormais du label French Tech, puisqu'il est obtenu ; et qui va voir s'implanter des solutions d'accueil pour tous les stades du développement des entreprises du numérique.

C'est un site très ambitieux. Il se compare, par son gabarit, à la Halle Freyssinet à Paris, qui est, je le rappelle, un projet totalement privé sur lequel 200 millions d'euros sont investis par Xavier NIEL. Ici, c'est un projet qui est public. L'établissement a décidé, avec l'accord de son conseil d'administration, d'être promoteur de l'opération pour la sécuriser et nous sommes en plein aujourd'hui, dans l'utilisation de son bâtiment pour, là aussi, en faire ce qu'est son rôle dans French Tech, c'est-à-dire un totem, un lieu d'attractivité pour les entreprises et un lieu surtout de conviction pour des développeurs d'entreprises, pour qu'ils sachent qu'il est pertinent de créer des entreprises sur la Métropole de Bordeaux plutôt qu'ailleurs en France et ailleurs notamment à Paris. C'est un véritable enjeu, puisqu'aujourd'hui, si l'on prend la région parisienne, beaucoup de développeurs d'entreprises sont freinés par le prix du logement et par la qualité de vie. Donc, Bordeaux a une vraie carte à jouer dans ce domaine et la joue d'ores et déjà.

Et enfin, dernière opération sur Bègles que nous conduisons en ce moment, Newton, qui est un ancien siège d'Esso, site extrêmement pollué, sur lequel nous sommes en train de développer plutôt un parc d'activités dédié aux entreprises de la croissance verte, avec d'ores et déjà Valorem, qui est une des pépites bordelaises dans ce domaine, qui est présente sur site et qui va se développer sur site et, là aussi, qui est une opération très importante.

Dernier point, j'ai beaucoup parlé de mètres carrés, de surfaces, etc., pour nous, Bordeaux Euratlantique est aussi une opportunité d'innovations et d'innovations dans tous les domaines. J'ai ici pris quelques exemples et ils n'ont aucune vocation à être exhaustifs. Cela est vrai dans le domaine de la création culturelle, qui est au cœur de l'opération. Cela est vrai en matière de développement de filières économiques au niveau local, avec une ambition de structurer la filière boîtes constructions locales, avec des premières nationales, par exemple sur le bâtiment CARLE qui est représenté sur la photo centrale. C'est la première fois que l'on arrive à monter à cette hauteur sur un immeuble intégrant bureaux et logements. En matière d'habitat coopératif, en matière d'énergie, et je pourrais en dire beaucoup d'autres.

Peut-être juste pour finir, j'ai évoqué brièvement la question de la concertation. C'est aussi un lieu d'innovation. Cela ne s'arrête pas uniquement à des innovations de nature technologique ou autres et pour nous, la concertation est essentielle. Nous

allons au devant des habitants sur chacune des opérations que j'ai citées au moins trois fois par an et en tant que de besoins avec des ateliers participatifs et c'est un point essentiel parce qu'il nous importe qu'il y ait une appropriation de cette opération par les habitants eux-mêmes et aujourd'hui, j'ai été extrêmement agréablement surpris en arrivant à Bordeaux il y a quatre mois, de découvrir l'attachement de nombre d'habitants aux opérations que je viens de vous présenter. Attachement que je mets vraiment sur le compte d'une concertation qui s'est déroulée de manière responsable et qui produit donc aujourd'hui ses effets. C'est aussi un élément de fierté de l'établissement. Je le dis d'autant plus que pour l'instant, je n'y suis que pour peu. Nous veillerons à le maintenir dans l'avenir.

Voilà pour cette présentation. Je suis bien entendu à votre disposition pour toutes vos questions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, M. le Directeur général. Les Bordelais, les Floiracais, les Béglais sont très attachés à cette opération, très attachés à la qualité de vie dans les quartiers existants. Donc, j'insiste bien sur ce point, la concertation doit prendre en compte, vous l'avez signalé d'ailleurs, la préservation de ces quartiers, aussi bien sur Bordeaux que sur les autres communes concernées.

J'avais deux préoccupations à exprimer et une question à vous poser. La première préoccupation porte sur la desserte ferroviaire de Bordeaux. Un investissement considérable est en cours de réalisation pour assurer la grande vitesse entre Paris et Bordeaux et en particulier construire la nouvelle ligne de Tours à Bordeaux. Nous y participons amplement. Quand je dis « nous », je parle des collectivités territoriales, La Cub, désormais Bordeaux Métropole, mais aussi, les autres collectivités territoriales et donc, nous sommes très attentifs à ce que cet investissement ait toutes les retombées attendues. Et, de ce point de vue, nous avons quelques raisons de nous inquiéter sur les projets de la SNCF (société nationale des chemins de fer français). Ce qui a d'ailleurs conduit le Président du Conseil régional, le Président du Département de la Gironde et moi-même, au nom de Bordeaux Métropole, à saisir le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Je lis un paragraphe de cette lettre commune : « *Les premières informations dont nous disposons font état d'une volonté de la SNCF de faire circuler entre Paris et Bordeaux un nombre de TGV (train à grande vitesse) inférieur à l'offre actuelle. De même, les objectifs retenus dans la convention de desserte des gares de Châtellerault, Futuroscope, Poitiers, Angoulême et Libourne ne seraient pas atteints. Dès lors, les seules réunions techniques en cours entre opérateurs ferroviaires et autorités organisatrices des transports, sous le sceau de clauses de confidentialité ne peuvent suffire. La convention de financement de la LGV (ligne à grande vitesse) Tours-Bordeaux a institué un comité de suivi qui aurait en principe dû se réunir deux fois par an sur la durée de réalisation du projet et qui, en réalité, ne s'est réuni qu'une seule fois, en septembre 2011. Nous demandons la réunion de ce comité de suivi* ». Nous avons, pour la SNCF, beaucoup d'admiration, c'est une très grande entreprise, qui a fait preuve de son sens de l'innovation et qui assure un service public majeur dans notre pays. Mais, le moins qu'on puisse dire, c'est que sa culture de concertation mérite de progresser et donc, nous demandons fortement – et je pense que la Région s'associe totalement à cette demande – à être associés, dans le cadre du comité de suivi, à la préparation de la future grille – je ne sais pas

comment cela s'appelle techniquement – de circulation des TGV. Ce que nous voulons, c'est une navette entre Bordeaux et Paris et pas quelques TGV dans la journée, même si je caricature un peu. C'était ma première préoccupation, cette lettre est récente. Elle a été adressée le 20 janvier à Mme ROYAL, donc nous attendons sa réponse, bien sûr, sur ce point.

Deuxième préoccupation, le quartier d'affaires, le pôle d'activités tertiaires et tertiaires plus. Nous connaissons tous une étude qui a été commandée, je crois, par l'établissement public à Ernst&Young, pour valider un peu les prévisions d'emplois sur ce centre d'affaires, qui tournaient autour de 25 000 emplois, si je me souviens bien. Ce qui nous a inquiétés, dans l'étude d'Ernst&Young, c'est que d'après leurs estimations, 75 % de ces emplois seraient endogènes et 25 % exogènes. Alors, que des entreprises qui ont des bureaux obsolètes dans notre agglomération profitent de cette opération pour avoir des bureaux modernes en venant sur le site, pourquoi pas. Mais, il faut absolument monter le curseur des 25 % d'emplois venant de l'extérieur et c'est donc tout le travail de prospection et de promotion, de marketing territorial que vous faites, que nous faisons aussi avec BGI (Bordeaux Gironde investissement), puisque nous avons lancé plusieurs opérations. J'étais moi-même avant-hier à Paris au siège des Échos, qui organisaient une rencontre avec un certain nombre de promoteurs ou d'investisseurs potentiels, pour les convaincre de venir sur ce site.

Troisième point, qui est plus modeste, peut-être, une question plus ponctuelle, où en êtes-vous sur les réseaux de chaleur sur ces territoires, puisque notre règle maintenant, c'est que toutes les ZAC nouvelles, toutes les opérations d'urbanisation nouvelles importantes doivent être alimentées par les réseaux de chaleur qui nous permettent de nous libérer un peu des énergies fossiles.

Voilà, M. le Directeur, mais je pense que vous allez avoir beaucoup d'autres questions. Je ne sais pas comment vous souhaitez procéder. On prend les questions et vous répondrez in fine. Alors, mes chers collègues, qui souhaite s'exprimer ? Vous n'allez pas me dire que personne ne demande la parole...M. GUICHARD, qui d'autres ? MM. HURMIC, CHAUSSET, les Maires concernés, M. PUYOBRAU, M. MAMERE je pense non ? On va prendre déjà cette première liste. Alors M. GUICHARD.

M. Max GUICHARD : D'abord, une petite parenthèse, humoristique, mais bien réelle. Vous avez parlé de qualité de vie. Ce matin, elle est un peu difficile ici. Il fait très froid.

M. le Président Alain JUPPÉ : Avant que vous n'arriviez, j'ai signalé ce point qui, malheureusement, est dû à une panne de nos raccordements techniques. Je ne sais pas exactement de quoi il s'agit, mais je l'ai découvert comme vous et je le regrette, bien sûr. Mais, je vois que vous avez une bonne écharpe autour du cou.

M. Max GUICHARD : J'allais vous poser la question, si vous aviez pris des accords avec le corps médical. Mais non, ce n'est pas le cas ?

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai indiqué tout à l'heure que c'était un premier signal vous incitant à venir aux Assises de l'Énergie les 27, 28 et 29 janvier prochains.

M. Max GUICHARD : D'accord. Mais enfin, si cela pouvait se réchauffer... Alors, je vais essayer de faire réchauffer.

M. le Président Alain JUPPÉ : On compte sur vous.

(Rires).

M. Max GUICHARD : J'ai un petit problème tout de même, parce qu'on est sur une délibération...

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, non. Nous ne sommes pas sur une délibération. Nous sommes sur une communication et il n'y a pas de vote à donner.

M. Max GUICHARD : D'accord. Donc, nous viendrons à la délibération après.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quelle délibération ? Il n'y a pas de délibération sur ce sujet. Il y a un projet de Bordeaux Euratlantique à Floirac... Oui, oui, pardon, excusez-moi...

M. Max GUICHARD : Le projet urbain Garonne Eiffel.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'accord. Mais, cela est un aspect un peu plus limité. Là, j'ai voulu avoir une communication générale et après, nous traiterons bien sûr le dossier de Floirac.

M. Max GUICHARD : Après. D'accord. Donc, je reste sur la communication et notamment la réponse que je me permets de faire, au nom de mon Groupe, à **M. le Directeur**, que je salue et que je remercie de sa présentation, très claire, pour lui dire que mes relations avec votre prédécesseur, **M. COURTOIS**, ont été souvent animées, parfois rudes. Nous étions du même tempérament tous les deux. Nous avons trouvé en lui un interlocuteur coriace, certes, mais finalement attentif et capable de bouger sur ses positions. Nous espérons qu'il en sera de même avec vous et, à vous écouter, **M. le Directeur**, il va falloir bouger pour nous convaincre.

Mais pas pour nous convaincre, peu importe que l'on soit convaincu ou pas, mais pour satisfaire les besoins de l'intérêt général.

Autant vous le dire, notre Groupe a, dès le départ, pris ses distances, en effet, avec des objectifs de l'opération d'intérêt national, OIN, que l'on traitait de « centre d'affaires ». Dieu sait - et c'est un grand athée qui vous parle - qu'ici l'on m'a rétorqué que cela ne serait jamais un centre d'affaires et en fait, c'est un centre d'affaires, tout le monde en parle. Cela est clair. Il n'y a pas de problématique sémantique là-dessus. Tout simplement, parce que l'intérêt qui est défendu n'est pas l'intérêt national, selon nous. C'est l'intérêt du capital. Alors, je sais que ce mot peut faire mal aux oreilles, mais c'est ce que nous pensons.

C'est ainsi que chaque étape de cette opération tourne le dos à la fonction historique et naturelle de ce secteur, qui ne se résume pas, selon nous, à recevoir des hommes et des femmes d'affaires tout juste descendus du TGV et à leur offrir des hôtels et salles de réunions à la hauteur de leur standing. Même si cela peut en faire partie, cela ne me paraît pas être le centre particulier de ce que nous attendons de cet OIN.

Non, figurez-vous que ce quartier a depuis toujours une fonction d'animation logistique de l'agglomération – vous en avez parlé d'ailleurs – de déplacements pour les travailleurs et d'accueil d'un certain nombre d'activités productives. Le projet, d'ailleurs, Garonne Eiffel – mais je fais juste une phrase – sur lequel Bordeaux Métropole va tout à l'heure se prononcer, est une étape supplémentaire dans la négation de ces fonctions. Et si vous êtes là, ce serait peut-être intéressant que vous entendiez ce que nous avons à dire sur ce projet. Mais bon... d'autres amis ici diront aussi des choses sûrement aussi importantes que moi.

Cela est dangereux, c'est pourquoi nous ne partageons pas l'avis positif qui nous est proposé. Sur cette question des activités économiques, qui est tout de même une question essentielle, votre prédécesseur, M. COURTOIS, avait d'ailleurs fait évoluer des choses, assurant le maintien d'un certain nombre d'activités. Nous en sommes bien loin aujourd'hui, si je m'en réfère notamment à cette délibération que nous allons discuter et voter. Il avait même fait quelques avancées pour réfléchir à partir de ce quartier, à l'utilisation du fleuve pour le transport de marchandises ou de matériaux. Je dirais que l'aménagement des berges du fleuve ne nous inquiète pas en tant que tel, mais dans la capacité du fleuve à pouvoir se muer comme une véritable autoroute interurbaine de transferts de matériaux. Par exemple, nous ne savons pas où les barges ou les bateaux vont pouvoir s'arrêter pour livrer leurs marchandises. Cela va devenir très compliqué. Cela était positif, mais là encore, c'est resté lettre morte, pire les lignes ont été effacées.

Enfin, M. COURTOIS avait convenu que la part de logements sociaux – ce sont les deux points sur lesquels nous sommes en but avec ce projet – devait être conséquente. On parlait de 30, 40 % de logements sociaux. Vous nous parlez de 35 %, mais avec PLS. Alors, je vous signale que pour nous, les PLS ne sont pas des logements sociaux. Il faut savoir – il y a des élus qui me soutiendront, je dirais tous les élus me soutiendront là-dessus – que 60 à 70 % des demandeurs de logements sur notre agglomération, ne peuvent pas s'acquitter de plus de 600 euros de loyer, c'est-à-dire de PLAI. C'est-à-dire, au-delà de PLAI, ils ne pourront pas se loger. C'est dur ! Je la regrette, cette situation. C'est une situation sociale dramatique, contre

laquelle je me bats, mais c'est une réalité. C'est une réalité, et nous allons, M. le Directeur, vers des reculs terribles, puisque le Conseil dernier, nous avons reculé notamment sur la ZAC de Floirac – là, c'était le « pompon » - où il n'y avait quasiment pas de logements sociaux. Donc, j'interpelle sur cette question qui devient essentielle et dramatique pour notre agglomération. Donc, vous comprendrez que nous ne pouvons, sur ce point de vue, vous dire que notre inquiétude, tout en ayant écouté en effet avec beaucoup d'attention, ce que vous avez dit, encore une fois de manière très claire. Je vous en remercie. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste un point, je confirme bien que notre objectif est d'avoir un centre d'affaires. Ce n'est pas quelque chose qui a été subrepticement introduit dans le dossier. C'est bien l'objectif, comme dans toutes les villes qui ont été raccordées à la capitale par une ligne à grande vitesse. Et le centre d'affaires, ce ne sont pas des capitalistes fumant le cigare, descendant du TGV pour venir s'installer à Bordeaux. Ce sont des gens qui travaillent dans des bureaux. Ce sont des salariés, ce sont des travailleurs. Des travailleurs du tertiaire, mais qui ont droit à la même considération que les travailleurs du secondaire ou du primaire. Je voulais simplement le préciser, donc j'assume pleinement l'idée que nous allons faire un centre d'affaires.

M. Max GUICHARD : Je vous mettrai sous les yeux toutes les délibérations et ce que vous avez dit à plusieurs reprises.

(Rires).

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, oui. Mais, j'ai dit que c'était un centre d'affaires, absolument. Ce que j'ai dit, pardon, je persiste et je signe, c'est que ce n'est pas qu'un centre d'affaires.

M. Max GUICHARD : Ah !

M. le Président Alain JUPPÉ : On le voit bien. La majorité des mètres carrés, ce sont des logements. Donc, ce n'est pas qu'un centre d'affaires. Il y a des locaux d'activités et il y a des logements. Mais, il y a un centre d'affaires et je persiste et je signe.

M. Pierre HURMIC : M. le Président, mes chers collègues, M. le Directeur général, merci pour votre communication. Il me paraît important de rappeler, à ce stade du débat, qu'il est clair pour, je crois, tous les membres de cette Assemblée, de vouloir faire de ce nouveau quartier et je crois que M. REIFFERS l'a rappelé tout à l'heure, un quartier moderne, un quartier référent plus exactement, en termes de développement durable. Je crois que cela a toujours été clair ici. Je me souviens, moi, avoir plusieurs fois employé dans le cadre de nos débats, l'expression d'un futur quartier emblématique de ce que seront les villes post-carbone de demain et

profiter de cette opportunité, de 738 hectares, pour effectivement innover sur cet urbanisme moderne.

J'ai regretté, déploré dans votre communication, je n'ai pas entendu une seule référence aux objectifs que nous nous sommes fixés sur ce terrain-là, notamment sur le terrain énergétique. Je pense qu'il y a un challenge important qui nous attend. M. le Président Alain JUPPÉ vous a interrogé sur, effectivement, la valorisation des réseaux de chaleur. Nous savons qu'il y a un fort potentiel en raison de la proximité de plusieurs nappes de géothermie, mais les énergies renouvelables, ce n'est pas seulement les réseaux de chaleur et la géothermie. Je crois qu'il y a des potentialités, en termes notamment d'énergie solaire. Je n'aborde pas la délibération concernant Floirac, mais je le dirai tout à l'heure de nouveau, s'il y a un débat, je trouve qu'il y a beaucoup de conditionnel autour de la promotion notamment des énergies solaires, voire même de l'éolienne. Je considère qu'il faut que nous soyons beaucoup moins frileux et beaucoup plus volontaristes sur ce terrain-là.

Enfin, je terminerai par une question précise à laquelle, j'espère, vous serez amené à me donner une réponse tout aussi précise : le gouvernement, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, vient de lancer cet appel qui s'appelle : « 200 territoires à énergie positive », qui, pour la première fois, a le mérite de donner des critères précis. Parce que, cela est bien, tout le monde est pour le développement durable, mais quand on arrive aux détails, effectivement, parfois, on est beaucoup plus fuyants. Donc là, il y a des critères très précis qui peuvent permettre à des territoires de bénéficier de ce label « territoire à énergie positive ». Pensez-vous que notre nouveau territoire Euratlantique pourrait avoir l'ambition de s'inscrire dans ces critères-là, notamment deux critères précis qui sont avancés par le ministère ? Je les indique, le premier est réduire les besoins d'énergie au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétique ; deuxième critère, les couvrir par les énergies renouvelables locales. Autrement dit, pouvez-vous aujourd'hui nous assurer que ce futur territoire Euratlantique pourra être un territoire à énergie positive ? Merci.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, chers collègues, pour faire suite à notre collègue HURMIC, moi, j'interviendrai plus sur une perspective en termes d'emplois. Il y a tout de même un souci, vous l'avez signalé, il ne faudrait pas qu'Euratlantique serve à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Transférer peut-être la Caisse des Dépôts du Lac à Euratlantique, d'autres entreprises comme cela, il faudra que l'on voie au final quelle est la plus-value. Parce que l'on aura peut-être une plus-value sur Euratlantique, mais on aura peut-être une moins-value ailleurs. Donc, je pense que c'est vraiment là un point sur lequel il faudra que nous soyons vigilants et il ne me semble tout de même pas tout à fait positif que l'on arrive à un ratio 75/25. Donc, c'est le premier point.

En ce qui concerne le logement, nous n'aurons peut-être pas la dent aussi dure que Max, mais nous n'en sommes pas loin. Et nous pensons tout de même que le logement social, il y a un déficit global sur l'agglomération et donc, il faut profiter de cette opération pour faire en sorte que non seulement, l'on ait du logement social à un haut niveau, mais que l'on ait aussi, et là je rejoins tout à fait l'intervention précédente de Pierre, que l'on ait du logement social de haute qualité. Donc là, en fait, on est quasiment sur un terrain vierge. On a aujourd'hui un certain nombre, je

dirais, de sujets, de projets, de contraintes et aussi d'ambitions en termes d'environnement, d'écologie et de social et il faut vraiment en faire une opération vertueuse. Vertueuse ! Je pense que ce mot-là, il doit être au frontispice de cette opération.

Troisième point, ce sont les équipements collectifs. On a trop tendance à faire aujourd'hui des opérations et à privatiser, à rendre privatifs en quelque sorte, tous les locaux collectifs dont on peut avoir besoin, ne serait-ce qu'en termes de salles de réunions, d'accueil d'enfants, de logements d'urgence. Le logement d'urgence doit être pensé dès maintenant dans cette opération et pas dans dix ans : « Tiens, où est-ce que l'on met les gens ? ». Donc, je pense que l'on a vraiment un certain nombre de sujets à s'inquiéter.

Avant-dernier point, l'emploi. L'emploi, non pas dans les emplois à venir, mais dans les emplois qui vont servir à construire cette opération. Là, nous souhaiterions, si vous voulez, qu'il y ait vraiment une vraie volonté d'avoir des emplois d'insertion, d'avoir des clauses sociales dans les marchés et que l'on ne soit pas un niveau de 4 ou 5 %, mais que l'on soit à un niveau de 10 %. Nous souhaitons que les entreprises qui vont travailler sur ces opérations aient une contrainte aux alentours de 10 % de salariés en insertion. Soit des demandeurs d'emploi, soit des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), soit des jeunes, mais que vraiment, l'on ait une opération qui soit également exemplaire sur ce sujet.

Dernier point, qui est un point adjacent, vous avez évoqué la LGV, la relation Bordeaux-Paris qui pourrait être diminuée. On verra ce qu'il en suivra. En tout cas, moi, je pose toujours la question, on a un réseau de tramway qui est à mon avis performant, on a fait beaucoup d'efforts. Mais, on a un talon d'Achille qui est la desserte de la gare par la LGV et je reviens toujours sur ce sujet, en disant qu'il faut tout de même se poser la question d'une amélioration de la desserte de la gare par le tramway et j'en reviens toujours à cette proposition, d'une liaison entre la place de la Victoire, avec un débranchement de ligne B, vers la gare Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : M. le Président, merci. Je tiens tout d'abord à remercier M. le Directeur général pour sa présentation très complète, s'agissant de l'OIN, sur notre territoire métropolitain. Ce que je voudrais dire, au-delà des questions qui ont été posées et qui sont toutes, les unes et les autres, pertinentes, c'est que le projet Garonne-Eiffel, s'agissant en tout cas dans sa globalité et plus particulièrement de Floirac, a pour objectif de revitaliser un territoire, qui est majoritairement occupé, sur le territoire floiracais, par des entreprises qui sont installées, actuellement dans des locaux vieillissants et plus ou moins adaptés à leurs besoins. Un projet urbain de cette ampleur me semble être l'occasion de repenser effectivement le territoire dans ses fonctions, ses usages et d'apporter des réponses les plus adaptées, bien entendu, sur la desserte en réseaux, équipements publics, commerces et services.

Dans cette optique, les services de l'EPA – et je tiens ici à les en remercier – les services de La Cub que je remercie aussi et bien entendu les services de la ville de

Floirac, qui sont largement associés à ce travail collaboratif, ont procédé à un inventaire sur le territoire floiracais des entreprises présentes sur le site. Il s'agit d'avoir un recensement exhaustif de ces établissements, avec des données liées à leur activité, pour pouvoir, ensuite, auprès de chacune d'entre elles, faire un accompagnement individualisé au regard de leur fonction, de leur type d'activités, pour leur permettre, le cas échéant, le développement attendu. Ce travail est calé effectivement sur le phasage qui vous a été énoncé par le Directeur général dans sa présentation. Il va durer un certain nombre d'années. Et il serait, me semble-t-il à ce jour prématûr d'engager des démarches beaucoup plus approfondies. Car on est vraiment sur une échelle de temps assez longue, puisqu'on est sur une fin de projet à 20, 25, 30 ans. C'est bien cela.

Par ailleurs, sur le plan plus factuel, pour faire un petit point quand même, un focus sur le territoire floiracais, on peut citer quelques exemples. Celui de l'entreprise Fayat, qui a un besoin immédiat, pour conforter le développement de son activité sur le site, avec une implantation de son nouveau siège social, qui va pouvoir se faire sur le secteur Deschamps. Celui-ci n'est pas concerné par l'interdiction de constructibilité, qui est liée au risque inondation.

Nous avons aussi une entreprise sur le secteur, dénommée Oxymétal, qui est maintenue sur site dans le projet, mais, compte-tenu de la fragilité identifiée lors de l'élaboration du plan guide, il s'avère opportun, à ce jour, d'envisager, dans le cadre de son développement, puisqu'il y a un projet de développement, effectivement, sa délocalisation sur un autre site et ce dernier reste effectivement à trouver.

Enfin, dernier exemple précis, l'entreprise Colas, qui est liée avec BME (bordelaise de matériaux enrobés), qui est sur le territoire floiracais, donc centrale d'enrobés, compte-tenu de son activité, peut envisager une implantation plus pertinente sur la rive droite à proximité de la voie de chemin de fer. Là aussi, bien entendu, un travail collaboratif est engagé entre l'EPA, les services de La Cub et l'entreprise.

Par ailleurs, et compte-tenu effectivement, vous l'avez bien compris à travers la présentation de M. DE FAÝ, de l'importance du projet, il est envisagé d'apporter des réponses plus adaptées à des besoins d'équipements sur le territoire et là aussi, sur le territoire floiracais, mais aussi sur le territoire de Bordeaux Bastide. Je pense aux équipements scolaires, je pense effectivement aussi aux équipements sportifs, aux services et aux commerces.

Actuellement, ces secteurs sont localisés, des parcs vont permettre d'apporter des réponses en termes de services. Par exemple, sur les deux groupes scolaires, dont un qui sera mutualisé, effectivement, avec la ville de Bordeaux, le carrefour Émile Combes/Richelieu sont des lieux stratégiques qui sont identifiés comme des zones où se concentreront des activités, des activités de commerce, des activités de proximité, des activités de services.

Pour la programmation des logements, il est envisagé, compte-tenu de la proximité de la gare et des axes de TCSP (transports collectifs en site propre), la création d'une résidence pour étudiants et pour jeunes travailleurs. Ce projet, cela avait été évoqué lors d'un conseil d'administration ou d'une préparation de conseil d'administration, pourrait être complété par la création d'un centre de soins type

dispensaire qui permettrait d'apporter une offre de soin accessible pour les ménages à faibles ressources.

Bien entendu, j'ai aussi la préoccupation de la possibilité de logements accessibles et accessibles pour tous et notamment pour les publics aux plus faibles revenus. Je pense que le plan guide nous permettra effectivement de pousser notre réflexion là-dessus, mais je tiens quand même à dire – et cela n'est une surprise pour personne – que Floirac dispose d'un parc de logement social qui avoisine les 50 %. Donc, il est aussi important pour le développement de la ville et pour ses ressources d'être vigilant. Mais, il est nécessaire que nous ayons la préoccupation de celles et ceux qui ont du mal à accéder à un logement décent.

Pour en finir – et effectivement, je raccroche mon intervention aux interventions précédentes – il est vrai qu'il faudra que l'on soit très vigilants sur le ratio emplois et notamment sur les 75 % endogènes et les 25 % exogènes. Il faut effectivement que l'on puisse arriver à modifier ce ratio de façon que les emplois exogènes représentent un pourcentage plus important. Merci.

M. Noël MAMERE : Oui, M. le Président, mes chers collègues, je voudrais à mon tour remercier M. DE FAÝ pour son intervention et ses explications très précises, et dire à mes collègues, qu'il ne faut pas confondre la vocation d'Euratlantique. Euratlantique, c'est un outil d'aménagement. Donc, il ne concerne pas simplement le logement. Il concerne bien sûr les déplacements, la mobilité, mais aussi la question de l'emploi. Donc, nous sommes ici dans un Conseil communautaire qui a décidé du programme « 50 000 logements ». Donc, quand on parle logement très social, il faut l'inclure dans la politique publique et dans les politiques qui sont menées par le Conseil communautaire, et notamment à travers le programme « 50 000 logements ».

Dire à notre collègue CHAUSSET que déjà, depuis qu'Euratlantique est en place, nous avons mis en œuvre des clauses d'insertion. Donc, des conventions existent avec nos villes respectives, qu'il s'agisse de Bordeaux, de Floirac ou de Bègles, pour que ces clauses d'insertion puissent être menées à bien, ce qui a été le cas depuis le début et nous sommes en train de signer de nouvelles conventions.

Dire qu'Euratlantique, c'est, en tout cas pour la ville de Bègles et je pense pouvoir le dire pour la ville de Floirac, une opportunité. Pendant des décennies, cette partie de l'agglomération bordelaise a été complètement oubliée dans son développement. Grâce notamment à ce que l'on appelle aujourd'hui le pont Jean-Jacques Bosc, qui portera sans doute un autre nom demain, enfin, on va pouvoir aller d'un côté à l'autre de l'eau, ce qui est très important pour le développement de cette partie de l'agglomération. Si l'on peut aller d'un côté à l'autre de l'eau et que l'on se trouve dans le périmètre de la nouvelle gare TGV, cela signifie que cela va occasionner des problèmes de trafic, des problèmes de circulation. Et donc, c'est sans doute l'un des problèmes les plus importants qu'Euratlantique doit contribuer à régler, à savoir comment éviter la thrombose de voitures. En fait, Euratlantique doit contribuer à réduire la part de la voiture, en essayant de trouver des solutions alternatives, notamment par l'intermédiaire du tramway, mais aussi par des constructions, des aménagements qui permettent d'éviter un maximum la voiture, et s'accrocher bien

évidemment à ce qui est une nouvelle culture. Je crois savoir que nous avons déjà évoqué cette question hier au Bureau de Métropole, c'est la question de l'autopartage et du covoiturage. Ce sont autant d'outils qui sont à notre disposition. Dire qu'Euratlantique ne se contente pas, parce que je sais que la critique qui est adressée à cette Opération d'intérêt national, c'est de dire que l'on veut transformer Bordeaux en un immense centre d'affaires. Non, ce n'est qu'une partie de ce que propose Euratlantique. Je ne vais pas ici expliciter ce qu'il se passe à Bègles, parce que ce n'est pas l'objet de ces discussions, qui sont de caractère plus général et qui concernent l'agglomération bordelaise dans son ensemble et dans le développement de son sud, en tout cas. Mais, Euratlantique n'a pas pour objectif que des centres d'affaires. Nous allons inaugurer, le 14 février à Bègles, le premier projet d'habitat participatif. Donc, cela doit servir d'exemple pour être développé dans l'ensemble de l'agglomération. Quand M. DE FAÿ a évoqué tout à l'heure, le projet dit de « Bègles Garonne », qui est un projet à long terme, évidemment, mais qui ne doit pas prendre trop de retard par rapport à ce qui va se faire en face, à Floirac, avec Garonne Eiffel et avec Bordeaux Bastide. On a effectivement un tissu urbain qui est compliqué et à partir de cette complexité qui aurait pu apparaître comme une pénalité, on va essayer d'en faire, grâce aux propositions qui nous ont été faites par M. DE FAÿ, un exemple d'un aménagement intelligent. On va essayer de montrer comment, par exemple, et cela ne pose pas simplement le problème d'Euratlantique, cela ne doit pas être découpé de notre politique communautaire, on va essayer de montrer comment on peut négocier avec l'eau et non pas en faire un adversaire. Nous sommes que le quai Wilson, donc, au bord d'un fleuve et répondre à notre collègue Max GUICHARD qu'effectivement, le fleuve doit être considéré comme un trait d'union. Nous sommes un certain nombre, ici, depuis de longues années, à dire que ce fleuve doit retrouver sa vocation, plutôt que d'être le fossoyeur de l'extraction du granulat ; il peut être aussi un trait d'union et un moyen de transport, même s'il est beaucoup plus compliqué d'utiliser des barges sur la Garonne que sur la Seine, en raison notamment de l'ampleur des marées. Mais, il y a sur tout le territoire de notre agglomération, des points d'ancrage possibles pour le transport des marchandises, le transport des déchets et même pour le tourisme fluvial, comme c'est le cas aujourd'hui, mais d'une manière encore très peu développée.

Et donc, moi, je voudrais dire ici que pour nous, Euratlantique, c'est un outil. Cela l'a été aussi pour faire en sorte que par exemple, dans le cadre du tramway, l'on ne se contente pas d'en faire un tuyau qui fait avancer un transport collectif, mais qu'il soit lié à la gare de Bègles. Aujourd'hui, la gare de Bègles, ce sont 14 arrêts par jour. Nous avons accroché, nous avons lié le travail d'Euratlantique à ce qui avait fait ici pour la Communauté urbaine, qui est aujourd'hui la Métropole, avec M. ROL-TANGUY et donc considéré que nous pouvons avoir, autour de Bordeaux, un certain nombre de gares qui vont devenir des gares en étoile et qui transformeront le transport, qui sera un transport cadencé. Et ce sont des gares, finalement, qui équivaldront aux gares de RER (réseau express régional) dans la banlieue parisienne, avec une complémentarité entre le tramway, le train et les déplacements doux, y compris d'ailleurs le covoiturage et l'autopartage. Donc, Euratlantique, c'est pour nous, je le considère comme tel, un outil et pour répondre à Pierre HURMIC – M. DE FAÿ le fera mieux que moi sans doute – on ne peut pas imaginer mener un programme comme celui-là en 2015, l'année de la Conférence sur le Climat qui se tiendra à Paris à la fin de l'année, de se lancer dans des constructions du XXème siècle ou même du début du XXIème siècle, il faut que tout ce que nous

allons faire soit non seulement guidé par l'efficacité énergétique, mais pas simplement. Ce n'est pas simplement l'efficacité énergétique, ce n'est pas simplement la question du solaire, du géothermique ou de l'éolien. C'est aussi comment réduire les déplacements. Et donc, c'est un ensemble et ce n'est pas Euratlantique seul qui peut répondre à cette question, c'est Euratlantique avec Bordeaux Métropole. Merci beaucoup.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, M. le Président, M. le Directeur, j'aimerais, suite à vos explications, aborder deux points. Le premier concerne le volet transport, qui est fondateur du projet et en particulier sur le projet de métropole européenne qui est un objectif fort d'Euratlantique. Il y a actuellement un souci de desserte au niveau du sud de Paris, notamment au niveau de l'aéroport d'Orly, puisque nous n'avons pas d'interconnexion LGV qui permette un passage direct des TGV du sud, donc de Bordeaux, vers Lille et Strasbourg.

Aujourd'hui, la saturation du RER C au sud de Paris devient de plus en plus problématique et tant que ce problème ne sera pas résolu, il sera difficile d'envisager des dessertes vers Londres, Bruxelles et Francfort, de par les réticences de Thalys et Eurostar à faire circuler des TGV sur des voies classiques, mais aussi de par le manque de sillons qui sera très problématique à l'avenir sur cet espace.

Et puis, d'autre part, sur votre plan, j'ai vu que vous mentionniez la desserte Bordeaux/Lyon, mais qui a été définitivement abandonnée par la SNCF. Elle a été réduite dans un premier temps à Bordeaux/Clermont-Ferrand puis, suite à la fermeture d'un tronçon ferroviaire, elle a été réduite à Bordeaux/Ussel, qui a définitivement été maintenant supprimée par la SNCF. Donc, quel avenir de cette desserte ? C'est tout de même problématique pour notre Métropole, mais qui a une vocation maintenant européenne.

Mais, le deuxième point que je souhaiterais aborder, c'est le risque inondation. Effectivement, en 2030, l'on se dirige vers le million d'habitants sur l'agglomération. Tous les projets économiques sont les bienvenus et en particulier Euratlantique. Je suis tout à fait d'accord avec le projet quartier d'affaires qui sera très positif pour notre Métropole. Mais, il y a tout de même une problématique autour du risque inondation. Notre politique foncière est axée sur trois points : la densification du bâti actuel, l'étalement urbain et la construction en zone inondable. C'est sur ce dernier point que j'aimerais insister. C'est une problématique que l'on retrouve dans la majorité des métropoles littorales du monde. Le territoire de la ZAC Garonne Eiffel est situé en moyenne à une altitude – je parle bien d'altitude – de 3,5 mètres. L'on descend par endroits à 2,5 mètres. La crue de la Garonne de février 2014 a atteint une altitude de 5 mètres. C'est-à-dire que l'on était partout, sur les territoires de la ZAC Garonne Eiffel, en dessous du niveau de la Garonne. Il manquait quelques centimètres sur un certain nombre d'espaces, notamment sur les Chartrons ou sur les Queyries, pour créer d'importants dégâts. Et l'aménagement proposé dans le projet de délibération que l'on verra tout à l'heure ne pourra contenir que temporairement les débordements des affluents de la Garonne sur la rive droite et les excès de pluviométrie, mais en aucun cas, il ne pourra pallier une crue de la Garonne et la détérioration d'un certain nombre d'équipements, notamment des digues.

Le rapport, en plus, du GIEC, groupe intergouvernemental d'experts sur le climat, (les récents rapports du GIEC qui sont toujours un peu plus alarmants au niveau de la hausse du niveau des eaux), prévoit une hausse d'un mètre du niveau de la mer en 2100. Déjà, en 2050, nous aurons des effets sur notre agglomération. Nous aurons bien sûr des nouveaux aménagements à faire à l'avenir, notamment des digues, des clapets antiretour, pour éviter les débordements du réseau d'assainissement, des pompes hydrauliques. Mais, qui paiera à l'avenir ? Est-ce l'État ou est-ce à la Métropole qu'incombera cette charge sur cet espace, sur cet OIN ? Je pose la question, quelle pérennité pour cet espace dans les décennies à venir et quels risques pour les futurs habitants en cas de crues concomitantes sur les affluents de la Garonne pyrénéens et sur le Massif Central, couplées à une marée importante, avec un coefficient important ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Dans ce domaine, les périls qui nous menacent sont divers et variés. J'ai reçu hier le directeur général de l'Agence de bassin Adour-Garonne, qui m'expliquait qu'à l'échéance 2050, la modélisation des études dont ils disposent montre que nous allons perdre 50 % de nos ressources en eau. Pas les mêmes, enfin, voyez que la complexité des questions est grande et qu'il va falloir anticiper tout cela.

M. Michel DUCHENE : Merci, M. le Président, je crois que l'on est un peu engourdi. Je trouve que l'on n'est pas très enthousiaste, là. Pourtant, c'est un événement important ! Un événement important, parce que nous sommes à une étape essentielle de ce projet. Nous passons aujourd'hui dans la partie opérationnelle. Je rappelle que l'opération a été créée en novembre 2009. Il est vrai que le temps d'urbanisme est un temps long, mais aujourd'hui, nous passons dans les dimensions véritablement opérationnelles et dans les semaines et les mois qui viennent, nous allons voir des grues s'installer dans tout ce secteur-là et les bureaux et les logements se créer. Donc, je suis assez enthousiaste, car c'est une opération importante. C'est le plus gros programme d'aménagement engagé en France. Ce n'est pas l'un des plus gros programmes, c'est le plus gros programme d'aménagement réalisé en France et ce n'est pas rien. Parce que c'est aussi une opération particulièrement équilibrée. Il fallait penser, anticiper. M. le Maire, vous l'avez anticipé, ce projet. D'autres villes n'ont pas toujours su anticiper l'arrivée de la LGV. Il fallait à l'époque, bien avant 2009, proposer à l'État et ce n'était pas évident d'obtenir cette décision et ces financements. Il fallait proposer à l'État de mettre en place cette opération d'intérêt national. Elle est mise en place aujourd'hui et nous savons que le quartier qui va se construire sera un quartier particulièrement équilibré, mais un quartier majeur pour le devenir de la Métropole. Je rappelle qu'en 2020, vers 2019/2020, nous prévoyons, dans ce secteur-là, autour de la gare Saint-Jean, entre 20 et 25 millions de passagers par an, qui s'y déplaceront. C'est aussi un pôle intermodal majeur pour la Métropole. On y retrouve les TER, la LGV, les tramways, les bus, des parkings pour le transfert modal et j'espère que nous pourrons obtenir de la SNCF que les parkings vélos soient largement plus dimensionnés à l'usage qui en est fait aujourd'hui et qui sera fait demain de ces vélos. Ce qui paraît important, aussi, dans cette opération-là, c'est que nous sommes bien sûr dans un quartier de bureaux, d'entreprises, de commerce, mais aussi dans

un quartier résidentiel. On évoquait tout à l'heure le logement social. Je rappelle que sur l'ensemble de l'opération, les objectifs sont de 35 % de logements locatifs sociaux, de 20 % d'accession à la propriété et de 45 % d'accession privée. Donc, le logement social sera très présent dans cette opération.

L'autre aspect, ce sont aussi peut-être les différentes ZAC qui vont se créer dans ce périmètre. Des urbanistes de très grande qualité ont été choisis, en particulier TVK. Nous verrons la délibération tout à l'heure, pour la création de la ZAC et ces urbanistes ont une volonté très forte, qui s'appuie sur nos orientations communautaires, c'est créer des quartiers résidentiels équilibrés, accessibles à toutes les populations, mais aussi très agréables à vivre, avec une présence très importante de la végétation.

Puisque l'on parle de végétation, l'on peut parler aussi d'énergie. Tout à l'heure, des élus ont avancé l'idée de panneaux solaires et d'éolien, bien sûr, mais rappelons qu'aujourd'hui, notre agglomération est très présente sur les réseaux de chaleur. C'est le réseau de chaleur des bassins à flot, mais il y aura aussi un réseau de chaleur très important sur l'OIN. Le réseau de chaleur qui partira de la station d'incinération de Bègles et qui permettra de chauffer un grand nombre de logements dans ce secteur. Donc, la dimension énergétique a véritablement été prise en compte et nous aurons, à cet endroit-là et sur l'ensemble de l'opération dans les différents quartiers, des écoquartiers. Des écoquartiers qui s'appuieront sur des réseaux de chaleur, sur de l'énergie solaire, sur de la biomasse – et ce n'est pas une parole en l'air, puisque c'est déjà en cours aux bassins à flot -, bref, un quartier non seulement équilibré, mais où il fera bon vivre.

Concernant ce que l'on peut appeler le Pôle emploi, le tertiaire, qui fera près de 400 000 mètres carrés, oui, il fallait à cet endroit-là permettre aux entreprises de s'installer, dans la mesure où l'on peut penser que le transfert modal sera très important de la voiture et de l'avion vers la LGV. Puisque cette LGV, c'est Bordeaux-Paris, mais cela sera demain Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Bilbao et cette gare Saint-Jean, ce pôle intermodal sera la porte d'entrée non seulement de la Métropole, mais aussi de la Région. Voilà pourquoi je suis assez enthousiaste, parce que nous avons, je le crois, pour l'avoir rencontré plusieurs fois avec un certain nombre d'entre vous, un bon directeur, une bonne équipe et nous pouvons leur faire confiance quant à la manière dont ils vont mener cette opération.

Dernier point qui me paraît essentiel, c'est que les habitants des secteurs concernés croient beaucoup à cette opération-là. Il faut les voir participer. Il faut les voir faire des propositions pour le devenir de l'opération. Et, il faut surtout les croire, car pendant longtemps, ils ont attendu cette opération. Ils la voient aujourd'hui se réaliser et il faut leur faire confiance dans les propositions qu'ils font et dans la participation qu'ils pratiquent au quotidien et qui nous permettra de réaliser un quartier qui, je crois, dans de nombreuses années, permettra aux élus de l'époque de revenir sur ce que nous avons fait et de se dire, au bout du compte, que nous avions eu raison et que nous avions pris de bonnes décisions.

Mme Elizabeth TOUTON : Je ne vais pas revenir, Michel DUCHENE a déjà très bien expliqué ce que je souhaitais vous dire. Je vais juste insister sur la dernière partie de

son intervention concernant les habitants. Il est vrai que cette opération est sur un territoire en particulier à Saint-Jean-Belcier, mais aussi sur Garonne Eiffel, où des habitants sont implantés depuis longtemps, avec des quartiers tels que la Benauge ou Belcier et, il ne faut pas les oublier, tous les quartiers qui sont en frange de cette opération, pour lesquels il faudra évidemment faire des coutures urbaines qui sont un enjeu très important pour que l'on n'ait pas des développements disproportionnés, si je puis dire. Les habitants ont effectivement beaucoup participé à toutes les concertations qui ont été menées sur les phases d'études et ils continuent d'y participer. Aujourd'hui, vous l'avez dit, M. le Directeur, nous sommes déjà rentrés dans une phase opérationnelle, sur des projets emblématiques, mais aussi des projets qui sont en diffus un peu partout dans ce quartier et il est vrai que ces phases opérationnelles occasionnent des nuisances qui sont inhérentes à l'ensemble des chantiers, surtout quand ils sont aussi nombreux. Je voulais juste dire à quel point nous serons attentifs, bien sûr, mais vous le savez et nous travaillons dans ce sens avec vous, à ce que les habitants soient bien sûr associés à toutes ces phases de chantier, de façon qu'ils puissent continuer à vivre dans des conditions acceptables et agréables pendant cette longue période, puisque cette opération va se dérouler sur les deux rives de la Garonne, pendant une bonne vingtaine d'années.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autre demande de parole ? **M. DE FAŸ** pour apporter des réponses.

M. Stephan DE FAŸ : Tout d'abord, merci à tous, à la fois pour les commentaires et les observations sur l'enthousiasme que suscite cette opération et également pour les marques d'exigences que vous avez, vis-à-vis de ces enjeux. Pour répondre aux différentes thématiques que vous avez évoquées, je reprendrai ce qui a été dit à plusieurs reprises. L'Établissement public d'aménagement est un outil. Nous sommes un outil au service des membres de notre conseil d'administration, dont bien entendu, la Métropole de Bordeaux et l'exigence qui est la vôtre est légitime et nous avons un grand enjeu à bien articuler les différentes interventions avec les politiques publiques qui sont mises en œuvre par les différents niveaux de collectivités locales. Je dois avouer que j'ai eu la chance de trouver en arrivant un établissement dont les services travaillaient main dans la main avec les services, ce qui a été dit, des différentes villes de la Métropole et du Conseil régional. C'est un enjeu important et nous continuerons dans cette direction.

Beaucoup de questions ont été posées. Je vais essayer de répondre de manière synthétique, mais en même temps précise à toutes ces questions. Commencer peut-être d'abord sur les questions d'habitat et de logement. M. GUICHARD, j'ai entendu les observations que vous avez faites et les réserves que vous avez manifestées. Tout d'abord, je voudrais vous dire que je me tiens à votre disposition pour venir vous voir et discuter de ces différents éléments de manière concrète. Le point, clairement, sur nos politiques, notamment en matière de logement social, nous sommes dans des objectifs qui ont été fixés conjointement par les collectivités locales et l'État et qui sont inscrites dans notre plan stratégique et opérationnel. La part du logement en PLAI est importante. Il est vrai qu'il y a du PLS, je ne le nierai pas, je l'ai dit d'ailleurs, clairement, mais il est très clair aussi que les différentes catégories de logement social, notamment de PLAI sont présentes et au-delà du

logement social, y compris la question de l'hébergement est une question présente. Aujourd'hui, nous accueillons sur notre opération, sur du foncier qui nous appartient, deux opérations importantes d'hébergement et cette problématique, par exemple, est une problématique qui est également dans le cadre de l'opération, puisqu'il s'agit bien de répondre à tous les besoins de la ville. Ce besoin existe également et il ne faut pas le nier.

En matière de logement, je voudrais aussi insister sur le fait que le logement social, dans la manière dont l'opération est conçue, est également traité de la même manière que le logement libre. Puisqu'il ne s'agit pas simplement de chiffres et de ratios. Plusieurs m'ont interpellé sur cette question. Il s'agit effectivement de donner de la qualité de vie, de la qualité urbaine à ces programmes, exactement comme aux autres programmes. Je voudrais citer à titre d'exemple, mais on pourrait en citer bien d'autres, un programme qui aujourd'hui, sous promesse de vente avec Clairsiennne, qui est un programme de 13 000 mètres carrés en bordure de Garonne, sur le parc des Jardins de l'Ars qui va être créé dans le cadre de l'opération sur Saint-Jean-Belcier, qui est une opération extrêmement qualitative, qui est à plus de deux tiers orientée sur du logement social, dans toutes les catégories de logement social, le reste étant dédié à de l'accession encadrée, avec des logements familiaux, de taille qui sont exactement les mêmes critères de taille que nous imposons sur les logements libres, avec des qualités de bâti et d'architecture qui sont exactement les mêmes que sur les autres opérations et c'est aussi pour nous un enjeu majeur que cette mixité ne se voie pas dans la manière dont on traite les immeubles. Qu'elle soit au contraire au service des habitants et au service aussi de la structuration d'un réel parcours résidentiel. C'est pour cela que notamment les 20 % d'accession sociale encadrée qui sont produits dans les opérations, - ce qui amène quand même au total à près de 55 % la part sociale dans l'opération -, sont pour nous aussi un enjeu majeur, dans la mesure où il s'agit de bien favoriser aussi la sortie du logement social et l'accès à la propriété, pour des populations qui sont à la frontière et qui, par une évolution positive du pouvoir d'achat – et c'est tout ce que l'on peut leur souhaiter – s'intègrent dans cette dynamique.

En matière d'emploi, c'est un point aussi extrêmement important qui a été pointé à de nombreuses reprises, effectivement, je le dis sans aucune ambiguïté, si Bordeaux Euratlantique se borne à déplacer 75 % des emplois qui seront accueillis sur ce territoire, cela sera un échec au moins de la partie développement économique de l'opération. Il est très clair que notre enjeu est bien d'aller au-delà de ces éléments. Avant d'arriver ici, j'étais directeur général adjoint d'un établissement public qui s'occupait de l'aménagement du quartier d'affaires de la Défense. Je ne parlerai pas d'urbanisme là-dessus, la Défense est un objet hors normes et il ne s'agit en aucun cas de dupliquer cet objet ici, je pense que cela serait une hérésie. Mais je me rappelle, il y a encore un an, c'est récent, où l'ensemble des études, Ernst&Young en faisait partie, mais bien d'autres, sonnaient les sirènes en expliquant que la Défense allait dans le mur, que l'emploi à la Défense allait s'effondrer, etc. Je vous invite à regarder ce que disent aujourd'hui de la Défense, la plupart des brokers et des analystes. Tous ont oublié leurs critiques d'il y a seulement un an. Je ne parle pas de trois ans, de cinq ans. À l'époque, ils critiquaient la surchauffe et le fait qu'on livrait trop de mètres carrés. Aujourd'hui, tous pointent que la Défense est un îlot de prospérité.

Qu'est-ce que je pointais par-là ? La question du développement économique n'a rien de facile, rien d'automatique. Ce n'est certainement pas en produisant des mètres carrés que l'on fait du développement économique. Ce n'est qu'un moyen au service de. Par contre, il y a aussi quelque chose qui est essentiel : un outil de production, et pour le tertiaire, l'immobilier est un outil de production, le deuxième poste dans les charges d'entreprises dans le secteur tertiaire, c'est l'immobilier, juste après la main-d'œuvre. Si l'outil de production qui est offert n'est pas performant, il ne peut pas y avoir d'attractivité économique. Et aujourd'hui, un des éléments dont souffre la Métropole de Bordeaux, cela a été pointé par beaucoup d'analyses, c'est que ce n'est que récemment qu'une offre tertiaire de haute qualité – et haute qualité dans tous les domaines : haute qualité d'usage, haute qualité en termes, si je me place sous l'angle économique, de coûts, donc notamment de charges, donc aussi d'environnement – ce n'est que récemment que ces outils ont recommencé à être produits. Et c'est quelque chose de très important pour l'attractivité du territoire, cet outil est nécessaire, visible, cela a été dit par plusieurs d'entre vous, mais cela ne suffit pas et il s'agit d'aller chercher les entreprises, je dirais, excusez-moi l'expression, « avec les dents », une à une, là où elles se trouvent et, je le dirai très clairement, mon objectif n'est pas d'abord les entreprises bordelaises, si ce n'est sur un aspect, c'est de s'appuyer sur les implantations déjà présentes des entreprises bordelaises pour convaincre les états-majors parisiens ou internationaux de renforcer l'emploi sur site.

Je vais l'illustrer par un exemple très concret, c'est un des premiers chantiers qui commencent à Bordeaux Euratlantique. Mazars, qui a choisi il y a peu de temps de venir s'implanter à Bordeaux, en rachetant un certain nombre de cabinets d'audits, à structurer sa présence, qui est porteur d'un projet sur Bordeaux Euratlantique, dont le chantier va démarrer au mois de mars et qui, dans le même temps, amène des employés qui, aujourd'hui, sont en région parisienne, pour renforcer ses équipes dans le cadre de cette implantation. Ce sont des implantations vertueuses, on s'appuie sur l'existant pour aller plus loin. Ce n'est pas le seul axe de développement. J'en ai cité quelques-uns précédemment, mais c'est un point important et je voudrais redire que la question, parce que là, je parle de tertiaire, sachant que le tertiaire est composé de toutes catégories de qualification d'emplois et là aussi, c'est important, on n'est pas que sur de l'emploi de cadres, de dirigeants d'entreprises. Je dirais même que la grande majorité concerne des emplois de qualification moyenne, voire de faible qualification. Et il est très bien que cela soit le cas. Mais, également, nous sommes très attachés à la question des activités artisanales. On ne va pas faire de la grande industrie sur le site et l'activité, vous l'avez d'ailleurs repris sur les questions logistiques et logistiques urbaines, là aussi, c'est extrêmement important, en termes de développement du quartier et de l'échelle du quartier, d'avoir effectivement une mobilité qui ne prenne pas en compte que la problématique de la mobilité des habitants, des usagers, des citoyens, mais également la question de la mobilité des marchandises et là, les travaux que nous avons engagés avec le MIN (marché d'intérêt national), mais également sur d'autres entreprises, sont très importants.

Un point qui est très important, que je n'illustrerai pas en termes de noms d'entreprises, parce que pour l'instant, il y a un certain nombre d'éléments qui sont encore confidentiels, mais le fait d'avoir une discussion sur la réimplantation des

entreprises, M. le Maire de Floirac le pointait avec quelques exemples d'ailleurs, sur les besoins de réimplantation des entreprises, peut être aussi une opportunité d'identifier des besoins de développements supplémentaires. Et aujourd'hui, nous travaillons avec un certain nombre de groupes industriels, beaucoup dans le secteur du bâtiment, puisque j'aurais tendance à dire qu'il y a un lien naturel et un intérêt naturel au fait même que l'opération existe, pour voir comment, à partir du développement de la réponse de ces entreprises aux besoins de l'opération, on peut aussi structurer tout un tissu d'offres pour les artisans et même d'implantations d'artisans qui vont être aussi beaucoup mobilisés, parce qu'une opération comme cela amène une réhabilitation du parc existant et une dynamique des acteurs privés qu'il ne faut pas sous-estimer et qu'il faut accompagner.

Sur cette question, je dirais en répondant à la question qui a été posée sur la question de l'emploi et notamment de l'insertion, effectivement, M. MAMÈRE, vous le rappeliez, nous sommes dans des objectifs forts d'heures d'insertion. Forts sur nous, sur nos opérations et sur nos dépenses. Mais surtout, ce sont des objectifs que nous imposons dans le cadre de toutes les promesses de vente que nous réalisons. C'est-à-dire que nous ne cédonons pas un foncier sans répercuter sur l'acheteur ces mêmes obligations. Ces obligations très clairement, sont alignées sur les obligations et sur les objectifs de la Métropole. Nous nous alignerons sur les objectifs de la Métropole. C'est quelque chose de très clair, en partenariat, bien entendu, avec les structures en charge de l'emploi sur les différents territoires.

Sur les questions de développement durable, tout d'abord, le projet, je pense, est un réel projet de développement durable dans son acceptation globale, c'est-à-dire s'appuyant sur les trois piliers qui sont l'environnement, le social et l'économie. Chacun les mettra dans l'ordre qu'il veut, mais les trois piliers, pour nous, sont indissociables, si l'on veut réellement être dans une démarche de développement durable et pas simplement sur telle ou telle familles d'exigences. C'est un point qui, pour nous, est très important, puisque tout se tient. Tout se tient et nous travaillons aux optimisations, y compris à l'échelle des multiples programmations, qu'elles soient tertiaires, de logement. Des synergies existent, bien entendu.

Sur les questions, illustrer peut-être par quelques éléments précis et ensuite, essayer de répondre à votre question précise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Brièvement, M. le Directeur général, parce que si nous ne voulons pas saturer les cabinets médicaux pendant le week-end, il faudrait peut-être que l'on accélère un peu le processus. Je rends hommage à votre souci d'être très précis, mais on va peut être...

M. Stephan DE FAŸ : Très bien, très vite, d'abord sur la question du réseau de chaleur urbain.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est le cas de le dire !

M. Stephan DE FAÝ : La consultation est en cours, sous l'autorité de la Métropole. Aujourd'hui, nous sommes en train de regarder, certes, le réseau de chaleur urbain, puisque nous avons imposé à tous les programmes immobiliers de se raccorder au réseau de chaleur urbain. Mais, nous sommes aussi en train surtout de regarder les réseaux de froid urbain, qui pourraient être développés et qui nous paraît être un enjeu peut-être supérieur, compte tenu notamment de la spécificité du quartier d'affaires dans le secteur Belcier. Donc, nous sommes en plein dans l'actualité là-dessus. Nous sommes en train de regarder et plus généralement, pour répondre à votre question sur les territoires à énergie positive, je ne prendrai pas d'engagement là-dessus, tout d'abord parce que je ne veux pas prendre d'engagement que je ne saurais tenir. Par contre, le fait que nous allions dans cette direction est évident et pour le faire, je voudrais juste illustrer quelque chose que j'ai trouvé au sein de l'établissement. Je rends hommage à travers cela aux équipes actuelles, à mon prédécesseur également, qui a mis en place les fondations de cette opération, fondations que je reprends bien volontiers à mon compte, sous l'autorité des différents conseils d'administration qui se sont succédé.

J'ai trouvé une culture de l'innovation et du développement durable que je trouve saine au sens suivant. Il s'agit, à chaque fois, peut-être pas de faire nécessairement les pas les plus visibles, mais dans tous les domaines, de viser des pas, de viser des marches, de les tenir et surtout, de viser, non pas les valeurs, je dirais, que l'on trouve sur tous les équipements... si vous achetez une machine à laver, vous allez trouver une étiquette A, B, C, en qualité. Sur le logement, on peut faire pareil. La vraie question qui nous intéresse, c'est quelle va être la performance réelle des bâtiments derrière ? Quelle va être cette performance réelle et comment est-ce qu'elle va être tenue ? Donc, la question de l'usage est presque aussi importante que la question de la définition et des cibles. Je me méfierai juste d'une chose, c'est de la surenchère environnementale. Il faut savoir où nous portons l'effort. Parfois, la réhabilitation est plus importante en termes de gains possibles que simplement d'essayer de viser le pour cent supplémentaire en construction neuve qui, lui, va coûter extrêmement cher. C'est là que je parle bien d'approche de développement durable globale.

Sur la question de la mobilité, cela a été cité, effectivement, plus que d'autres, nous sommes dans une logique où il s'agit réellement de fonctionner en articulation avec tous les acteurs de la mobilité. Nous ne sommes qu'un modeste acteur de la mobilité. Je reprends bien volontiers à mon compte la préoccupation, M. le Président, que vous évoquez, sur la question du cadencement de l'offre en matière de grande vitesse, puisque la question n'est pas tellement une question de temps de parcours, mais une question de qualité de service. Et toutes les métropoles ont réussi à se développer à partir de ces éléments.

Cela dit, la mobilité locale est très importante. Je n'aurai pas le temps de le développer ici, mais l'établissement a développé une vraie stratégie de mobilité pour traiter la mobilité aujourd'hui, mais surtout aussi pour pouvoir amorcer des changements de comportements. Ce sont des stratégies qui ne fonctionnent que si elles sont bien articulées en termes de maillage de transports en commun, que cela soit sur le réseau TER ou sur le réseau de transport public. Je n'irai pas plus loin là-dessus. Et, peut-être, pour finir, une question que vous posiez sur la question des

inondations, qui est une question absolument cruciale sur l'opération : l'opération, notamment sur Garonne Eiffel, a réellement été conçue pour non seulement traiter les risques d'inondation au niveau des constructibilités de l'opération, mais surtout, réduire le risque pour le futur. Elle s'articule bien entendu sur un travail sur les ouvrages de protection, sur les digues, qui est un travail de la Métropole, mais même la conception même de l'opération a été faite pour avoir des espaces, essentiellement des espaces verts, notamment un parc Garonne-Eiffel de plus de 10 hectares, qui doit servir de réservoir en cas de crue majeure, comme celle que vous évoquez en février 2014, mais comme des crues plus importantes qui sont susceptibles d'arriver, compte-tenu notamment du réchauffement climatique. Aujourd'hui, nous sommes au-delà des obligations qui sont normalement celles du risque inondation tel qu'il est avéré aujourd'hui, de façon à essayer d'anticiper une partie de ces éléments. Une partie, je ne sais pas si cela sera à l'échelle, j'espère que oui. En matière de réchauffement climatique, je serai, là aussi, très modeste.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci infiniment, **M. le Directeur général, M. REIFFERS**, en deux minutes trente !

M. Josy REIFFERS : J'avais prévu un quart d'heure, **M. le Président**.

(Rires).

M. le Président Alain JUPPÉ : Je suis très admiratif sur la tenue du Maire de Villenave-d'Ornon, qui est en manches de chemise. N'as-tu pas peur de t'enrumer ?

(Rires).

Quel exemple, c'est vrai qu'il a le sang chaud, comme on me le dit ! **M. REIFFERS**...

M. Josy REIFFERS : Il a trois Damart dessous ! Juste un petit mot sur les emplois et sur le débat exogène/endogène. Bien sûr, nous souhaitons tous que la partie exogène augmente et nous allons mener toutes les actions de promotion nécessaires pour vendre Bordeaux, notamment avec BGI, mais, en même temps, il ne faut pas s'autoflageller du 75 % prévisionnel d'emplois endogènes. D'abord, parce que dans d'autres études prévisionnelles qui ont été faites avec l'arrivée de lignes à grande vitesse, à Lyon, à Marseille, il y avait des résultats à peu près similaires, qui par la suite ne se sont pas vérifiés, comme, si j'ai bien compris, cela ne s'est pas vérifié non plus à la Défense. Et puis, parce que dans l'emploi endogène, il y a certes le besoin des entreprises de se relocaliser dans des bureaux neufs, mais les entreprises qui font ce type d'opérations sont aussi des entreprises en croissance qui, pour le moins, stabilisent des emplois et quelquefois même, sont en croissance d'emplois. Alors, je ne sais pas si c'est endogène ou exogène, mais en tout cas, c'est bénéfique pour l'activité économique.

Et puis, le dernier point, M. le Président, c'était juste pour féliciter M. DE FAÝ et ses équipes de la bonne qualité du travail. Féliciter aussi les équipes de la Métropole et des trois villes concernées, de la bonne qualité du travail qu'ils mènent ensemble.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je ne vais pas en rajouter. Je voudrais simplement dire que je partage totalement l'enthousiasme de Michel DUCHENE sur cette opération. C'est formidable. C'est une des plus grandes, sinon la plus grande opération d'aménagement urbain de France. Elle est extrêmement complexe. Elle comporte un volet logement considérable, un volet emploi/activité ; un volet mobilité, même si certains projets ne relèvent pas directement de l'établissement public. Je pense en particulier au nouveau pont. Des équipements publics de première grandeur, comme la salle de spectacle, ou la MÉCA, portée par la Région. Bref, c'est un enjeu énorme sur vingt années et je me bornerai à féliciter les équipes de Bordeaux Euratlantique. Ce n'était pas évident, en quelques années à peine, de mettre cette opération en marche. On le doit à la très forte détermination de Philippe COURTOIS, qui a lancé tout cela de façon excellente, malgré la rugosité de ses relations avec Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Pas qu'avec moi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, pas qu'avec vous, exact. Et puis, je voudrais féliciter aussi Stephan DE FAÝ, parce qu'en quatre mois, il a totalement pris en main cette opération et lui donne une impulsion très positive. Je voudrais simplement insister sur mon souhait que cette opération soit une opération d'innovation. Il faut que cela soit un territoire d'innovation dans tous les domaines. Innovation dans la qualité architecturale ; innovation dans la création artistique, innovation dans les méthodes de construction. Vous avez parlé de la construction bois. Innovation dans l'approche énergétique, le bâtiment. Innovation aussi dans la nature des logements, habitat coopératif, cela a été cité. Innovation en matière de concertation. On a déjà fait beaucoup, mais il y a peut-être encore à inventer. Donc, cela doit vraiment être l'occasion de montrer que dans tous ces domaines-là, on invente et on crée. En tout cas, merci et bonne chance !

Maintenant, il nous reste quatre dossiers. Je vais demander à Mme Anne-Lise JACQUET de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance, en votant d'abord le procès-verbal. Pas d'observation ? Il est voté. Quatre dossiers, cinq minutes par dossier, cela fait vingt minutes, donc en principe, à midi, nous avons terminé. Mme la Secrétaire de séance.

AFFAIRES GROUPÉES

Mme Anne-Lise JACQUET : Merci, M. le Président. Mes chers collègues, je vais d'abord citer les affaires regroupées. L'affaire 46 a été retirée.

Je dois préciser, concernant l'affaire 47, délégation de Dominique ALCALA, qu'une erreur s'est glissée dans le rapport de présentation envoyé aux élus. Il faut préciser que l'entreprise Asura doit être désignée comme attributaire du marché, lors de la commission d'appel d'offres du 27 novembre 2014 et non pas co-attributaire, comme il était écrit dans le rapport de présentation.

M. JUPPE

2015/1/ 1 Modification de la représentation de Bordeaux Métropole au conseil d'administration du Collège Jean Jaurès de CENON - Désignation

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. JUPPE

2015/1/ 2 Travaux préparatoires à la création du Conseil de développement de la Métropole - Intérim de la présidence du Conseil de Développement Durable (C2D) - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées

M. DUPRAT

2015/1/ 3 Harmonisation tarifaire - Convention entre le Conseil général de la Gironde - et Bordeaux Métropole - Avenant n°1 - Avenant n°2 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2015/1/ 4 Pôle multimodal de Parempuyre - Avenant n°1 à la convention du 3 juin 2010 relative à la réalisation et au financement du pôle multimodal de Parempuyre - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2015/1/ 5 Grand port maritime de Bordeaux - Soutien à la création d'un foyer d'accueil des marins sur la zone portuaire de Bassens

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2015/1/ 6 Association Aquitec - Organisation du salon Aquitec 2015 de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des Métiers en Aquitaine du 29 au 31 janvier 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2015/1/ 8 Association du Jumping International de Bordeaux - Organisation de "Jumping l'Expo" du 6 au 8 février 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. REIFFERS

2015/1/ 9 Bordeaux Métropole - Modification des statuts de l'Office de Tourisme de Bordeaux en vue de la création d'un Office de Tourisme Métropolitain - Autorisation au Président de négocier la modification des statuts - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2015/1/ 10 Association Régie de Quartier de Cenon - Financement métropolitain du plan d'action 2014 de la ressourcerie de Cenon Palmer - Subvention - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2015/1/ 11 Partenariat de Bordeaux Métropole avec des structures de l'Economie Sociale et Solidaire pour la gestion des déchets non ménagers (collecte porte à porte) - Convention triennale 2013-2015 - Subvention pour l'année 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2015/1/ 12 Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Partenariat 2015 - Réseau Ronde de Gironde - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2015/1/ 13 Mois de l'économie sociale et solidaire 2014 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/1/ 14 Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par - La Cub en 2014 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/1/ 15 BASSENS - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de Bordeaux Métropole - Mise en vente de 10 logements individuels locatifs de la résidence "Le Hameau Saint-Yzard" - Accord sur le maintien de la garantie

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre et M. MANGON et Mme De FRANÇOIS ne participent pas au vote

M. BOBET

2015/1/ 16 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de l'usufruit locatif social de 12 logements collectifs, 8 rue Jean Richepin - Emprunt de 683.800 €, du type Prêt Locatif Social (PLS), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2015/1/ 17 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction de 55 logements collectifs locatifs, résidence Orphée, place Gabriel Fauré et rue Roger Ducasse - Emprunts de 232.484 € et 1.130.127 €, du type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), et de 822.733 € et 3.673.608 €, du type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/1/ 19 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation dans le cadre du renouvellement urbain, de 379 logements collectifs locatifs, sis résidence Rabelais à Lormont Génicart - Emprunt de 2.572.890 €, du type prêt à la réhabilitation (PAM), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)- Garantie - Autorisation

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Mme CHAZAL ne participe pas au vote**

M. DAVID

2015/1/ 21 Saint-Médard-en-Jalles - Extension du cimetière communal - Participation de Bordeaux Métropole - Convention - Autorisation

ADOPTÉ à l'unanimité

M. DAVID

2015/1/ 22 Marchés publics - Fourniture de pièces détachées, réparation des matériels et prestations diverses (10 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ à l'unanimité

M. DAVID

2015/1/ 23 Marchés publics - Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations des véhicules de marque RENAULT TRUCKS - Appel d'offres négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ à l'unanimité

M. DAVID

2015/1/ 24 Marchés publics - Acquisition de sièges pour les services communautaires (2 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ à l'unanimité

M. RAYNAL

2015/1/ 25 ENSAM (Ecole Nationale Supérieur Arts et Métiers) - Projet IRT-Game - Aide à l'investissement immobilier - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ à l'unanimité

M. MANGON

2015/1/ 26 BORDEAUX - Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique - cession à l'EPABE d'un terrain de 103 m² sis rue Cabanac - modification de la délibération du Conseil de Communauté du 28 novembre 2014 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/1/ 27 LE TAILLAN MEDOC - Secteur Chai est "Germignan" - Cession des parcelles cadastrées AW 489-490-492-494-496 à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/1/ 28 BASSENS - opération 50 000 logements - Ilot témoin de la Gare - Cession au Comité ouvrier du logement des parcelles cadastrées AI 217-196-197-198-199-495-498 - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés s'abstient**

M. PUJOL

2015/1/ 29 Pose de signalisation verticale de police - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2015/1/ 30 BORDEAUX - Restauration de la place du Parlement - Subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/1/ 31 Transfert du siège social du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Carbon-Blanc (SIAO) - Information - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 33 Bordeaux-Floirac - Opération d'intérêt national - Projet urbain Garonne-Eiffel - Autorisation d'intervention de l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique en dehors du périmètre de l'opération d'intérêt national - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 34 Convention Arc-En-Rêve Centre d'Architecture et Bordeaux Métropole - Montant de la subvention 2015 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 35 Convention de créance remboursable entre Bordeaux Métropole et la SPL La Fabrique Métropolitaine - Autorisation - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 36 Partenariat avec l'A'urba - Convention cadre - Avenant de prolongation - Subvention 2015 - Autorisation - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 37 BORDEAUX - ZAC de la Berge du Lac/Ginko - CRAC 2013 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 38 Marchés publics Bordeaux- fournitures de matériels d'éclairage public pour la réalisation des espaces publics des Bassins à flot - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 39 Marchés publics - Bordeaux - Réalisation des espaces publics des Bassins à flot - Lot 4 : espaces verts et mobiliers urbains - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/1/ 40 CENON - ZAC "Mairie Pont Rouge" - secteur C - cession de biens communautaires bâtis et non bâtis à l'aménageur AQUITANIS - Autorisation - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/1/ 41 Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos - à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargo avec ou sans assistance électrique, de tricycles avec ou sans assistance électrique - Attribution de subvention - Délibération critères - reconduction

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/1/ 42 Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos - pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en oeuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/1/ 43 Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole - et l'Association l'Atelier « Rustine et Cambouis » pour l'année 2015 -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/1/ 44 Le Bouscat - Aide à la création de la maison éco-citoyenne et à l'expérimentation d'un projet abri vélo - Fonds de concours - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/1/ 45 Marchés Publics - Travaux de construction de la chaufferie gaz d'appoint secours du réseau de chaleur Saint Jean Belcier- Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2015/1/ 46 Convention relative à l'expérimentation de la collecte en service complet dans le quartier des Bassins à flot - Décision - Autorisation de signature

AFFAIRE RETIRÉE

M. ALCALA

2015/1/ 47 Marchés Publics- Enlèvement, transport, tri, conditionnement et valorisation des cartons provenant des centres de recyclage de Bordeaux Métropole- Appel d'offres -Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2015/1/ 48 Association Lettres du monde - Organisation du Festival Lettres du monde du 28 novembre au 7 décembre 2014 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2015/1/ 49 Association Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture et économie créative - Scène de Musiques Actuelles d'Agglomération bordelaise - Convention cadre 2012-2014 - Avenant de prolongation - Subvention 2015 - Convention - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2015/1/ 50 Association Office Culturel et Artistique d'Artigues-près-Bordeaux - Le Cuvier - Organisation du festival Pouce! du 28 janvier au 12 février 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2015/1/ 51 Association Parallèles Attitudes Diffusion - Organisation du Carnaval des deux Rives du 23 février au 8 mars 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2015/1/ 52 Association Compagnie les Marches de l'Eté - Organisation de la manifestation 30'30" Les rencontres de la forme courte du 24 janvier au 04 février 2015- Subvention de la Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2015/1/ 53 MIN de Bordeaux-Brienne - Société Genedis enseigne Promocash - avenant n°1 au traité de concession du 21 mars 2014 - Adoption - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2015/1/ 54 MIN de Bordeaux Brienne - Bail emphytéotique administratif signé avec la société Etienne - Convention annexe - Avenant n°2 - Signature - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2015/1/ 55 MIN de Bordeaux Brienne - Convention de gestion du MIN du 21 mars 2011 - Avenant n°3 - Signature - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2015/1/ 56 Bordeaux - SAS Destination - Aide à l'investissement matériel et immobilier - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2015/1/ 57 Marché d'Intérêt National de Bordeaux-Brienne - Halle centrale - Travaux de restructuration de l'emplacement Trias - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà donc les affaires regroupées, en accord avec les Groupes. Y a-t-il des indications de votes sur ces différents dossiers ?

M. Max GUICHARD : Nous voterons contre la 8, le jumping ; la 15, vente de logements à Bassens ; la 16, VEFA et la 28, Bassens, là aussi sur les questions de logement. Par contre, là, nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, c'est noté. Pas d'autres indications de vote ? Donc, ces affaires regroupées sont adoptées. Je vous en remercie.

AFFAIRES DÉGROUPÉES

M. REIFFERS

2015/1/ 7 Société Getrag Ford Transmissions (GFT) – Aide à l'investissement matériel – Décision - Autorisation

M. Josy REIFFERS : *Présentation orale.*

M. Jacques PADIE : Je vous remercie. M. le Président, mes chers collègues, commençons par dire que la décision prise par GFT, Getrag Ford Transmissions, de réaliser des nouvelles boîtes manuelles sur Blanquefort est une bonne nouvelle. C'est une décision qui n'allait pas de soi pour les dirigeants de Getrag et qui a provoqué de vives inquiétudes parmi les salariés. Force est de constater que malgré le discours parfois catastrophiste sur la compétitivité du travail en France, les investisseurs internationaux connaissent sa véritable valeur.

Pour le dire autrement, les 750 salariés de GFT à Blanquefort ne sont pas étrangers aux 220 millions d'euros de bénéfices réalisés par cette entreprise en 2014. Il est donc tout à fait logique qu'elle continue à investir ici et que, développant son volume de production, elle développe l'emploi et son effort de formation. D'autant que les années précédentes n'ont pas été faciles pour ces salariés. Déjà, 200 départs en retraite n'ont pas été remplacés depuis 2006 et contrairement aux salariés allemands de GFT, les Blanquefortais ont été contraints d'adopter un contrat de travail spécifique à GFT qui signifiait baisse de salaire et perte d'avantages par rapport à leur situation chez Ford.

Ces rappels sont importants. Ils le sont d'autant plus que la situation des salariés de l'usine voisine, FAI, Ford Aquitaine Industrie, est bien moins florissante. Malgré les soutiens importants de la puissance publique, force est de constater que FAI ne tient pas ses objectifs et que ses dirigeants font même tout pour tenter de se dérober à leurs engagements. C'est ainsi que les 200 contrats de travail temporairement transférés vers GFT contribuent à délester même provisoirement FAI de ses obligations, tout en permettant à GFT de ne pas recourir à des embauches. La convention proposée entre Bordeaux Métropole et GFT est à ce titre encore ambiguë. Mais, surtout, c'est encore une fois la justification de cette subvention qui nous pose problème. GFT souhaite, nous dit-on, être accompagné dans son effort d'investissement. Mais, accompagner les entreprises, c'est bien ce que fait la collectivité, quand elle développe les transports en commun, quand elle fait construire des logements et qu'elle développe des services publics qui entretiennent les routes. Efforts auxquels il faut ajouter le 1,8 million d'euros versé depuis dix ans à GFT à différents titres, sans compter les 300 000 euros que le Conseil régional vient d'accorder au titre des aides à la formation professionnelle. Et sans compter la part du Crédit impôt compétitivité, le CICE, qui sera versé à GFT en 2015. En 2013, ce sont 450 millions d'euros qui ont été versés au titre du CICE en Aquitaine.

Vous le savez, nous contestons cette utilisation de l'argent public qui vise à se substituer à l'argent issu des profits réalisés par ces entreprises. Ce qui ne signifie pas renoncer à l'accompagnement des entreprises dans leur investissement. Mais, il faut le faire avec les outils qui sont les nôtres. Voilà pourquoi nous nous opposons à cette subvention. Je vous remercie.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, chers collègues, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Nous nous félicitons bien sûr du renforcement du site par cette décision. Getrag a décidé de confier à son usine de Blanquefort la production d'une toute nouvelle génération de boîtes de transmission, désignant par la même occasion, le site de Blanquefort comme l'usine référente pour l'ensemble du Groupe au niveau mondial. Cette entreprise sollicite les collectivités territoriales pour l'accompagner. Cette subvention s'élève aujourd'hui à 2 millions d'euros. Nous souhaitons tout de même évoquer quelques faits à surveiller. Depuis dix ans, cette entreprise a reçu 1 842 123 euros. Toutefois, cette usine fait partie, comme cela a été dit, du Groupe Ford, qui est un groupe mondial, qui a pour politique de mettre en concurrence ses filiales, ce qui lui permet par ailleurs de faire des économies d'impôts et cela, au détriment des emplois locaux. En Europe, ce sont 6 000 emplois perdus, environ 14 % de l'effectif total pour 2013. Ford Aquitaine a reçu en 2013, 7,3 millions d'euros de subventions : Conseil régional, Conseil général, Communauté urbaine de Bordeaux, et ville de Blanquefort (avec l'accord-cadre), mais le montant global des subventions est de 14 millions d'euros, près de 15 millions d'euros. Et nous voyons que les effectifs continuent de baisser.

Fin 2013, l'effectif compte 1 277 personnes, soit 108 personnes de moins qu'en 2012. À cette même date, l'effectif en CDI (contrat à durée indéterminée) baisse aussi. Donc, depuis 2007, c'est environ 45 % d'effectifs en moins. Donc, bien sûr, nous n'ignorons pas les difficultés du secteur automobile et d'ailleurs, la production qui est proposée n'est pas forcément une production pour des véhicules que l'on pourrait qualifier de vertueux. Ce n'est pas vraiment un autre débat. Nous sommes aussi sur ce débat-là, qui est à nos yeux très important. Donc, nous étions intervenus en commission sur ce sujet, nous prenons acte des conditions qui sont mises, notamment de la surveillance et de la réalité effective des emplois. En tout état de cause, nous souhaiterions avoir un vrai bilan sur l'ensemble des subventions qui ont été allouées, savoir la réalité des emplois qui ont été créés. Bien sûr, on peut se féliciter du renforcement du site, mais, en même temps, c'est quand même beaucoup d'argent public qui est donné. L'on sait que par ailleurs, il y a des dividendes, qu'il y a toute une politique pour laquelle nous ne sommes pas forcément favorables.

Donc, nous nous abstiendrons et nous souhaitons bien sûr avoir ce bilan sur les aides qui sont données à cette entreprise. Je vous remercie.

Mme Véronique FERREIRA : Merci, M. le Président, chers collègues, quelques mots à mon tour, peut-être pour vous rappeler un petit historique. Parce que l'on voit bien que dans cette histoire de délibération, la question principale qui nous est posée est : on a déjà – « on », les collectivités locales - aidé FAI, l'usine voisine, est-ce qu'à nouveau, on y revient sur Getrag ? Petit historique, franchement, il y a quelques

années, pas si longtemps que cela, si l'on nous avait dit que Ford allait racheter son usine qu'elle avait vendue au préalable, je pense que l'on aurait été plusieurs dans cette assemblée, ici, à signer immédiatement. Je voudrais juste rappeler le caractère extraordinaire, au sens premier du terme, de ce rachat. Cela n'a pas été simple, d'obtenir ce rachat. Tout le monde s'est mis autour de la table. Il y a eu beaucoup de hauts et de bas, je ne vais pas refaire tout l'historique, mais je crois qu'il y avait eu quelque chose de très fort à ce moment-là, c'était véritablement l'État et l'ensemble des collectivités territoriales qui se sont battus pour pouvoir conserver ces emplois sur le site de Blanquefort.

Aujourd'hui, cette convention a été signée et demande la garantie du maintien des 1 000 emplois. La crainte que l'on peut exprimer en signant la convention avec GFT, c'est qu'étant donné que dans cette convention, il est indiqué qu'il y a un transfert temporaire de 200 emplois, la première convention signée ne soit pas respectée. Pour autant, je tiens quand même à préciser que FAI, cette année, pour la première fois, n'a pas fait de demande de chômage partiel. En termes d'emploi, il est difficile de faire systématiquement un équilibre, mais rappelons-nous quand même que l'an dernier, il y avait des subventions publiques, alors que l'on était à peu près entre 400 et 200 personnes en chômage partiel, selon la période de l'année dans laquelle nous étions. Pour cette année, il n'y a plus aucune demande de chômage partiel. Cela a été une décision importante de la part de Getrag de désigner le site de Blanquefort pour l'installation de cette nouvelle boîte de vitesse. On n'est peut-être pas ici sur de la création d'emploi pour reprendre votre intervention M. CHAUSSET, mais on est effectivement sur de l'aide au maintien d'emploi. On est sur de l'aide au maintien d'emploi sur des industries à forte main-d'œuvre dont on sait très bien qu'en Gironde comme dans le reste de la France, c'est quelque chose de particulièrement compliqué.

Je voudrais me féliciter effectivement du travail qui a été effectué en commission avec une modification de la convention qui permet une certaine vigilance, non seulement sur le travail sur la première convention avec FAI, mais sur le travail sur cette convention, maintenant, qui est passée avec GFT. Est-ce que franchement, on peut se permettre, les uns et les autres, de faire les fines bouches lorsque l'on parle effectivement de ces 750 emplois ? J'ai averti en commission qu'il fallait être particulièrement vigilants et je réitère ici cette demande, non seulement du point de vue de la première convention, mais de la deuxième avec GFT. Je redemande effectivement ce travail partenarial essentiel des collectivités et de l'État avec une table ronde sur l'ensemble du site, FAI d'un côté et GFT de l'autre. Mais, je regarde également ce qu'ont dit les salariés de GFT. Et, quand on regarde les comptes-rendus du comité d'entreprise de GFT, tous les syndicats ont signé l'accord qui leur permettait effectivement de voir arriver cette boîte. J'ai donc envie de dire mon contentement et ma satisfaction de ce maintien, tout en disant, mais cela me paraît évident pour tout le monde, vigilance sur l'ensemble de l'application des deux conventions.

Mme Christine BOST : Très rapidement, parce que la prise de parole de Véronique FERREIRA était extrêmement complète. Je voudrais simplement ajouter un point. Lorsque GFT de Blanquefort est choisie parmi les quatre entités du Groupe, au sein de l'Europe, que contient l'entreprise, ce n'est pas complètement anodin. Si GFT Blanquefort a été choisi, c'est aussi parce que lorsqu'ils ont présenté au comité de pilotage, le projet avec le soutien des collectivités locales, c'est aussi un élément déclencheur. Donc, je crois que malheureusement, on n'a effectivement pas vraiment le choix, d'autant que l'on est sur, effectivement, le maintien de 750 emplois. Je ne sais pas si nos collectivités locales peuvent se permettre de ne pas soutenir avec des sommes qui sont effectivement conséquentes pour notre collectivité, mais qui ne sont finalement pas si importantes que cela à l'échelle du projet. Josy REIFFERS l'a rappelé, ce sont 113 millions d'euros qui sont investis, dont un peu moins de 6 millions d'euros d'accompagnement de la puissance publique. Je crois que l'on n'avait pas vraiment le choix. On peut se satisfaire du fait que Blanquefort ait été choisie. En revanche, on a du mal à évaluer, si Blanquefort n'avait pas été choisie, les conséquences dans les deux, trois, quatre années à venir.

En revanche, comme l'a très bien dit Véronique FERREIRA, il est absolument indispensable d'avoir un certain nombre de garde-fous dans le cadre de la convention. En particulier sur le maintien des postes au-delà du moment où l'on signe la convention. Donc, il faut une durée relativement satisfaisante, entre cinq et dix ans, sur la pérennité des postes. Des garde-fous également sur les questions de sous-traitance et sur le plan de formation, pour que les salariés puissent s'adapter aux évolutions techniques qui seront l'objet des progressions qui sont en cours dans cette entreprise. Merci.

M. Josy REIFFERS : Juste rajouter, effectivement, c'est une opération de maintien de l'emploi. C'est une opération de maintien de l'emploi industriel, dont on dit souvent qu'il manque sur Bordeaux Métropole, donc cela me paraît une opération essentielle.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Je partage tout à fait ce qui a été dit par Mme FERREIRA. Sur le cumul des subventions reçues par GFT depuis dix ans, je crois que les chiffres ont été donnés en commission, M. REIFFERS, en tout cas, ils vous ont été communiqués.

Je voudrais simplement rappeler que j'ai moi-même écrit au responsable de Getrag Ford, pour lui rappeler que la Communauté urbaine serait particulièrement attentive à la question du maintien et du développement de l'emploi. Je lui demande de s'engager sur le maintien des 744 emplois sur le site durant les cinq prochaines années, de développer dans le cadre du projet la sous-traitance locale, le recours à l'apprentissage, les activités de R&D (recherche et développement) et je lui rappelle que l'aide de la Communauté urbaine sera mise en place au fur et à mesure de l'avancement du programme d'investissement et reposera sur une clause de remboursement en cas de non-respect total ou partiel des engagements pris en termes d'emploi. Donc, je crois que nous avons pris un certain nombre de

précautions et, comme cela a été expliqué, c'est plutôt une bonne nouvelle, tout de même, de voir arriver cette nouvelle boîte de vitesse, qui conforte au moins une partie du site.

Qui vote contre ? Groupe Communiste. Qui s'abstient ? Les Verts. Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre et le
groupe des élus Europe Ecologie
les Verts s'abstient

M. BOBET

2015/1/ 18 CENON – AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de Bordeaux Métropole – Mise en vente des 46 logements individuels locatifs de la résidence « Le Mail » - Accord sur le maintien de la garantie

M. Patrick BOBET : Présentation orale.

M. Max GUICHARD : M. le Président, chers collègues, sans entrer dans le cœur des dossiers qui nous sont présentés ici, nous voulons dire notre malaise face à l'encouragement, par les pouvoirs publics, de la vente de logements sociaux. Encouragement qui a trouvé ses limites, puisque les objectifs en la matière sont rarement atteints.

L'objectif fixé par Nicolas SARKOZY, de céder chaque année 1 % du parc locatif social, n'a en effet jamais été atteint. Seuls 8 000 logements sociaux contre 40 000 espérés ont été vendus à des particuliers en 2013, dont seulement 36 % des locataires occupant déjà les lieux. Et pour cause, le pouvoir d'achat étant ce qu'il est, bien qu'aspirant souvent à l'accession à la propriété, les travailleurs n'ont que rarement les moyens d'y parvenir. Et quand ils y parviennent, c'est au prix de sacrifices immenses et de situations familiales fortement dégradées. Nous avons tous des connaissances autour de nous victimes de cette situation.

Malgré l'accompagnement que nos collectivités et les organismes de logement peuvent mettre en place, cette accession à la propriété est donc trop souvent un piège tendu aux ménages très modestes, qui peuplent notre agglomération et particulièrement sur la rive droite. Je suis donc surpris du recours accéléré de ces dispositifs, tant à Cenon qu'à Bassens. Je suis d'autant plus surpris que la délibération 28 mise aux voix aujourd'hui présente une opération labellisée « 50 000 logements » comprenant 90 % de logements en accession sociale ou abordable. Ce qui me conduit à me demander si un jour nous aurons l'occasion de voter une opération « 50 000 logements » dans laquelle les logements véritablement sociaux seront majoritaires. Dans l'attente, nous voterons donc contre les délibérations 15 – mais cela, je l'avais dit – et 18, qui est celle-ci.

M. Alain DAVID : M. le Président, dans le cas précis, il s'agit d'un lot de maisons individuelles, qui ont été construites dans les années 80 et dès l'époque, dès la construction, les habitants souhaitaient accéder à la propriété. Il y a une demande très forte, dans cette résidence en particulier, pour accéder à la propriété et je trouve qu'il est intéressant, même 30 ans après, de donner satisfaction à certains, surtout dans des conditions, si vous avez vu les conditions, très avantageuses d'accession à la propriété. En gros, c'est juste un tout petit peu plus que le loyer actuel qu'ils paient, pour devenir propriétaires de ce bien. Donc, ce sont des conditions très avantageuses.

Le petit inconvénient, c'est pour les communes après. Nous qui touchons la DSU (dotation de solidarité urbaine) par rapport au nombre de logements sociaux, après la cinquième année d'accession à la propriété, le logement perd son caractère de logement social et n'est plus intégré dans la liste des logements sociaux d'un territoire. Cela dit, il faut préconiser à Aquitanis de réinvestir dans la commune même, de façon à compenser la perte de logements sociaux sur un territoire.

M. Jean TOUZEAU : Oui, M. le Président, pour ajouter à ce débat qui est important, sur la vente des logements HLM (habitation à loyer modéré), simplement quelques observations, d'abord pour aller dans le sens de ce qui vient d'être développé par Alain DAVID, sur cette opération particulière qui, me semble-t-il, ne pose pas de question ni d'interrogation de Cenon, l'avantage de cette vente HLM, on le voit d'abord, c'est pour le locataire, devenant propriétaire, ce qui permet l'accès, avec des biens à prix modérés, dans son environnement. Il devient donc propriétaire, sans avoir l'obligation, si j'ose dire, de déménager et parfois d'être obligé de quitter l'agglomération, notamment sur un patrimoine, comme c'est le cas à Cenon, de petites maisons individuelles avec jardin. Cela permet aux organismes HLM d'avoir des fonds propres et ensuite, de pouvoir investir sur la construction de nouveaux logements.

Là où il faut effectivement que nous puissions avoir une observation plus globale, c'est sur la question des volumes de ventes. Bien évidemment, comme cela a été souligné, ce logement cédé disparaît de l'offre de logement social offerte par chaque commune et donc, dans l'inventaire qui est effectué, il s'agit de bien observer que ces ventes ne soient surtout pas effectuées dans les communes déficitaires en logement social, ce qui n'est vraiment pas le cas, ni de Bassens, ni de Cenon.

Et nous voyons bien qu'ensuite, il faut être vigilants sur le passage du statut de locataire au statut de copropriétaire et souvent, d'ailleurs, le bailleur continue à gérer une partie du patrimoine durant cette période transitoire et il s'agit donc d'être vigilant sur les dimensions qualitatives. C'est-à-dire les conditions de cession et le suivi, ainsi, de ce patrimoine.

Je voudrais tout de même souligner, pour faire bref, pour être court, que cette autorisation de vente est donnée par l'État, avec bien évidemment, l'accord de la commune et que dans le cadre de la loi Maptam (modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles), il conviendra effectivement de réfléchir si nous, au

niveau métropolitain, nous pouvons, dans les différentes options qui nous sont proposées, les conventions d'utilité sociale, notamment sur les mises en vente également, avoir une compétence plus affirmée que nous ne l'avons à ce jour. C'est effectivement la question du positionnement de la Métropole sur cette question du logement social. Cela rejoint le débat sur le socle social du projet métropolitain. Parce que c'est effectivement à travers la délibération présentée par M. BOBET, c'est-à-dire sur la garantie, que nous intervenons sur ce dossier de vente du patrimoine locatif. Mais, nous n'avons pas de possibilité d'intervention, puisque c'est un débat qui est porté entre l'État, l'organisme HLM, bien sûr, et chaque commune.

Voilà, M. le Président, ce que je voulais présenter en complément.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Il n'est pas question de faire de ces ventes une politique systématique de notre Etablissement public, avec en plus les réserves de compétences qui viennent d'être dites. C'est le Préfet qui donne l'autorisation, mais après consultation obligatoire de la commune, ce qui a été fait dans ce cas précis. Par ailleurs, dans le cadre de la loi Maptam, nous pourrions effectivement, à l'avenir, demander délégation de cette autorisation. Donc, je crois que c'est du cas par cas. Là, il semble que les conditions soient réunies, pour les raisons qui ont été expliquées et naturellement, je crois qu'il serait tout à fait inadapté de faire cela dans des communes qui sont en déficit par rapport aux objectifs légaux de logements sociaux.

Sous ces réserves, je mets donc cela aux voix. Oui, M. GUICHARD, je vous en prie.

M. Max GUICHARD : À l'évidence, je ne connaissais pas complètement le dossier. Mais, je suis là plus interrogatif encore, avec vos réponses ! Je ne savais pas que c'était pour les gens qui étaient là depuis trente ans. Donc, pendant trente ans, ils ont payé un loyer de leur maison ; et au bout de trente ans, on leur dit, « bon, vous allez pouvoir avoir cette maison ».

M. Alain DAVID : Il y en a qui ont changé entre-temps.

M. Max GUICHARD : D'accord. Mais enfin, il y en a beaucoup, si j'ai bien compris, qui vont payer deux fois leur maison.

(Murmures dans la salle).

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne pense pas que l'on puisse dire tout à fait cela, compte tenu des conditions dans lesquelles ils acquièrent. Max, vous êtes contre, on

le comprend. On va peut-être abréger les débats. Donc, je mets aux voix. Qui est contre ? Groupe Communiste. Qui s'abstient ? Tous les autres votent pour. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre,
M. MANGON et Mme De FRANÇOIS
ne participent pas au vote

M. DAVID

2015/1/ 20 Subvention de fonctionnement de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest au titre de l'année 2014 – Décision - Autorisation

M. Alain DAVID : *Présentation orale.*

M. le Président Alain JUPPÉ : L'inquiétude, c'est effectivement, je l'ai signalé, qu'il y avait près de 3 millions d'euros placés en valeur mobilière et l'excédent annuel d'exploitation de la SPA (société protectrice des animaux) est de plus de 100 000 euros. C'est-à-dire, notre subvention consiste à financer l'excédent d'exploitation de la SPA. Ce n'est tout de même pas totalement justifié, me semble-t-il. Donc, je pense que nous aurons des raisons d'expliquer que nous ne pouvons pas continuer à verser cette somme, d'autant que nous n'en avons pas la compétence juridique.

M. Alain DAVID : M. le Président, je rajoute un point. La Commission administration générale s'est tout de même bien interrogée et n'a pas pris position au niveau de cette décision.

M. Alain CAZABONNE : Je suis assez d'accord avec la présentation du rapport. Le problème est que l'on est tous soumis, maires, à une forme de chantage de la part de la SPA et si l'on ne paie pas, ils ne ramassent plus les animaux. Il faudrait peut-être qu'il y ait une négociation nationale, association des Maires ou autres associations, pour mettre un peu la pression sur la SPA. Parce qu'il est vrai qu'ils ont des réserves, mais si l'on ne paie pas, ils n'assurent pas le service et si l'on ne paie qu'à moitié, sans vouloir payer l'augmentation, ils vont nous dire : « On ne ramassera rien du tout ». On est un peu bloqués.

M. le Président Alain JUPPÉ : M. DAVID a proposé le soutien de la Métropole aux communes pour négocier globalement avec la SPA, nous verrons.

M. Patrick BOBET : Peut-être rappeler à nos tous collègues que nous sommes dans un contexte financier tout de même très constraint. Vous rappeler la lettre de cadrage budgétaire du mois de mai. Nous avions adopté le principe d'une baisse de subvention de 5 %, globalement, tout en sachant que certaines ne sont pas indexables, si j'ose dire, sinon, à la hausse, parce que nous avons des conventions avec les personnes en question ou des sortes de délégation de service public. Le moins 5 %, il faut que l'on arrive globalement à le trouver, donc sur d'autres subventions que nous arrêtons d'octroyer, tout simplement. Je vous rappelle tout de même que l'Agence d'urbanisme subit une subvention en baisse de 5 % et s'y adapte, tant bien que mal. Nous recevions hier M. OFFNER, le Directeur.

Je poserai trois questions sur cette délibération. Sommes-nous dans notre champ de compétence ? La réponse est non. Le refuge pour animaux, on pourrait l'admettre en termes d'activités, mais la seconde activité, fourrière animale, nous ne sommes pas du tout en compétence. Ce sont les communes seules qui sont en compétence.

Deuxième question : mettons-nous la SPA en difficultés sur un plan budgétaire ? Non. M. le Président vient de le rappeler, 3 millions d'euros placés pratiquement et 100 000 euros d'excédent annuel, c'est notre subvention, tout simplement.

Et troisième question, peut-on prévoir l'impact sur nos communes de la Métropole ? Oui, effectivement, Alain DAVID l'a dit à l'instant, on peut prévoir 0,14 euro de plus de nos subventions communales par habitant, cela revient donc à 1 400 euros par tranche de 10 000 habitants. Certes, c'est un effort supplémentaire pour les communes, mais cela peut peut-être tout de même s'organiser. Et cela n'est pas certain malgré tout.

Voilà les raisons pour lesquelles je pense que cette délibération mérite d'être prise en compte et de manière positive.

M. Pierre HURMIC : Une minute de commentaire, dans la mesure où nous sommes tout à fait d'accord avec les dernières observations qui viennent d'être formulées sur cette question. Naturellement, tous ici, nous partageons l'utilité sociale de la SPA. Je tiens néanmoins à rappeler qu'habituellement, dans ce qu'était la Communauté urbaine, je pense que nous étions le seul Groupe à voter systématiquement contre cette demande de subvention qui nous était présentée année après année, colossale, et qui en plus était hors compétence. Nous l'avons toujours dit ici, nous avons pris nos responsabilités en votant contre. Nous sommes donc heureux que la Communauté urbaine, enfin la nouvelle Métropole, se rende enfin compte du fait que nous étions hors compétence, puisqu'il s'agit de la compétence exclusive des communes. Nous nous étonnons cependant que début 2015, nous votions encore une subvention concernant l'année 2014. Là aussi, je trouve que c'est assez étonnant. Donc, nous approuvons la vigilance qui doit être la nôtre à l'avenir, pour ne pas que la SPA fasse porter intégralement aux communes concernées ce qu'elle n'obtiendra plus de la Communauté urbaine. J'insiste également sur le fait que non seulement, il y a une trésorerie de 3 millions d'euros, vous l'avez rappelé, mais il y a une politique d'investissement des plus minimalistes. Je pense qu'il y a beaucoup d'associations que nous finançons qui, d'une part, aimeraient bien avoir ce magot de

trésorerie et qui ont des politiques d'investissement beaucoup moins minimalistes. Donc, je pense que c'est bien que l'on s'interroge publiquement sur les aides qui sont apportées à certaines associations, dont je le répète, l'utilité sociale n'est pas contestée, mais la politique, à mon avis, et la façon dont elle thésaurise des sommes aussi importantes, au détriment en grande partie des collectivités locales qu'elle suscite, doit à mon avis ou mérite en tout cas d'être parfois publiquement dénoncée.

Donc, aujourd'hui, pour la première fois, nous ne voterons pas contre la subvention, puisque c'est la dernière et nous comprenons donc que la Communauté urbaine, enfin, nous entend. Donc, pour marquer ce début de rendez-vous entre notre Groupe et la Métropole, nous ne voterons pas contre, mais néanmoins, nous nous abstiendrons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Je suggère qu'il y ait une rencontre des communes et des services de la Métropole, avec la SPA, pour discuter de tout cela et mettre tous les chiffres sur la table.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, M. le Maire, je ne vais pas rajouter au débat, mais vu tous les arguments formulés, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui vote contre ? Merci.

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et
M. COLOMBIER s'abstiennent

M. DUCHENE

2015/1/ 32 Bordeaux – Floirac – Opération d'intérêt national – Projet de ZAC Garonne Eiffel – Avis de Bordeaux Métropole

M. Michel DUCHENE : *Présentation orale.*

M. Max GUICHARD : Excusez-moi de prendre cinq minutes, mais cette délibération et ce que je vais dire confirment le débat que nous avons eu et que j'ai eu avec M. le Directeur de l'OIN.

Ce secteur de l'Opération d'intérêt national est stratégique à bien des égards. C'est en effet une des entrées de l'agglomération, irriguée par les voies ferrées et par la Garonne, assez proche de la rocade, mais encore à proximité du cœur de l'agglomération. Secteur stratégique aussi, puisqu'il borde l'atelier industriel de l'aéronautique et ses mille emplois et qu'un tiers de ce secteur, 43 hectares, est occupé par des activités économiques à dominante logistique et d'entrepôt. C'était d'ailleurs jusqu'à peu un des parcs d'activités urbains intégrés dans les actes

prioritaires d'intervention économique de notre Etablissement. Des éléments sur lesquels le rapport de présentation ne s'attarde pas. Et pour cause, se targuant avec de jolies phrases de vouloir respecter l'histoire du lieu, le projet qui nous est présenté entend passer aux oubliettes la fonction productive historique de ce secteur. Sans s'embarrasser d'argumentations, le rapport décrète que les activités liées au BTP (bâtiments travaux publics) et à la logistique n'ont pas vocation à rester en cœur de ville. Ah bon ? Je me souviens d'une époque pas si lointaine, pendant laquelle nous regrettions tous ici, que ce type d'activités quitte le territoire de l'agglomération pour partir en périphérie. Conçu comme il est, ce projet encourage le mouvement d'exclusion de ces activités. Au final, la surface dédiée à l'activité économique sera divisée par deux sur Garonne-Eiffel. Pourtant, toutes les raisons de situation stratégique que j'ai rappelées, ce secteur est un atout pour organiser mieux la logistique dans l'agglomération et à ses alentours. Je pense évidemment au transport ferroviaire, qui n'est ici conçu que comme une verrue au milieu du projet, qu'il conviendrait de masquer du mieux possible. Je pense également au transport fluvial, sur lequel toutes les compétences de La Cub et de l'OIN devraient se pencher, pour construire un pilier essentiel de la ville durable. Une ville qui se donne les moyens de l'alternative au transport par camion. Mais, là encore, le projet est à sens unique. La Garonne est un paysage le long duquel se promener, point final. Quel contresens !

Évidemment, on me dira que la filière transport fluvial est inexistante sur l'agglomération et donc, difficile à solliciter. Je répondrai que la filière de croisière fluviale était inexistante il y a dix ans encore. Mais surtout, je vous le demande, si demain nous envisagions de développer le transport fluvial intra-urbain, où exactement cela resterait-il possible dans Bordeaux ? Plus aucune surface des quais ne semble disponible pour autre chose que la promenade. Là aussi, c'est avec des jolies phrases que le document suggère ce que nous avons déjà dénoncé lors du dernier Conseil concernant la ZAC de Floirac. Ce rapport indique en effet vouloir reconvertis l'image d'une rive droite marquée par une population relativement peu qualifiée et mal insérée dans le tissu économique. Et entendre dans un même mouvement attirer des populations adaptées aux nouvelles fonctions urbaines et aux nouveaux services.

On comprend donc que c'est le même type de mixité sociale qui sera appliqué, que celle dont nous avons encore reçu la leçon lors du dernier Conseil et un peu ce matin aussi.

D'ailleurs, je le demande à mes amis ici présents, quand on conçoit des quartiers entiers, sans logement vraiment social, participe-t-on, oui ou non, au rejet et – je le dis parce qu'un grand monsieur vient de le dire dernièrement, c'est un mot qui me heurte, mais je le dis, puisqu'il s'est exprimé ainsi – donc, oui ou non au rejet et à l'Apartheid social dont nous a parlé le Premier ministre cette semaine ? C'est insupportable. Il y avait tant de choses à faire dans ce secteur, en construisant des logements, certes, mais des logements répondant à la demande des populations qui, sur place, ont déjà tant de mal à se loger. En réfléchissant surtout un projet autour de l'existant, c'est-à-dire en adaptant l'urbanisme aux besoins de la vie de l'agglomération. L'exemple des bassins à flot montre pourtant que l'essor touristique de notre agglomération peut permettre aussi un essor industriel, sans que l'une et l'autre des fonctions soient incompatibles. Il suffit de s'en donner l'ambition.

En l'état, l'ambition de cette ZAC semble être de livrer un secteur stratégique de l'agglomération aux appétits des promoteurs immobiliers et de prolonger sur la rive droite le centre d'affaires d'Euratlantique. Nous ne partageons pas évidemment cette orientation. Nous ne cautionnerons donc pas l'avis positif proposé. Mieux, nous pensons qu'il est encore temps et nous vous y appelons, de revisiter nos ambitions. Nous sommes prêts à y travailler avec vous, ce qui devrait faire consensus, puisque tant en termes de développement économique qu'en matière de logistique urbaine et de programmation de logements sociaux, ce projet ne correspond pas aux objectifs jusqu'ici partagés au sein de La Cub.

M. Guillaume GARRIGUES : Oui, M. le Président, je m'abstiendrai, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment et notamment l'importance du risque structurel d'inondation dans le quartier, l'insuffisance des équipements d'étalement prévus autour de cet espace et l'importance des coûts qui incomberont à la Métropole par la suite, alors que nous avons déjà beaucoup de difficultés à entretenir les infrastructures de lutte contre les inondations, notamment sur la Presqu'île.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je comprends mal cette position, parce qu'on a beaucoup travaillé sur le risque inondation. Tout à l'heure, M. DE FAŸ vous a apporté des réponses. Le projet a été conçu pour s'adapter aux règles nouvelles, PPRI (plan de prévention du risque d'inondation) et tout le reste. Donc, toutes les précautions ont été prises. Par ailleurs, la Métropole prend la compétence inondations. Je pense que là-dessus, on a fait le maximum et l'alternative, c'est quoi ? C'est de ne rien faire ? Ce qui serait, au cœur de l'agglomération, de laisser en friche des hectares que l'on peut développer.

Je ne vais pas reprendre la discussion avec Max GUICHARD sur l'esprit de cette opération et en particulier de cette ZAC. Ma conviction profonde, c'est que nous sommes ici en centre-ville, la centralité bordelaise est en train de se développer, aussi bien vers l'aval, en direction des bassins à flot que vers l'amont, en direction de cette opération, de Bègles et de Floirac et que, par conséquent, c'est une illusion complète de s'imaginer qu'on va faire venir là de l'industrie. On va préserver bien sûr des activités proches de l'activité industrielle, comme l'AIA, qui n'est pas tout à fait sur l'opération, mais qui est à Floirac. Cela est sanctuarisé, nous l'avons déjà dit. Mais, la vocation de ces territoires, elle est évidemment vers des activités tertiaires, artisanales, cela a été dit par M. DE FAŸ et pas par des activités de logistique. Il va falloir d'ailleurs que l'on travaille plus fortement sur cette logistique, avec des zones de dégroupage à l'extérieur du cœur de l'agglomération pour faciliter les choses.

Sur le fleuve, j'ai redit que l'on était prêt à y travailler. On a fait une première étude qui montre que ce n'est pas si facile, qu'il n'y a pas véritablement d'offre, mais l'on peut toujours reprendre le dossier, en particulier en ce qui concerne l'alimentation de l'usine d'Astria. Mais, je crois que ce serait une grave erreur que de dénaturer ce que nous faisons. Par ailleurs, je ne peux pas laisser dire que le logement social est banni de toutes nos opérations d'aménagement. Ce n'est pas exact. Vous connaissez les proportions que nous avons fixées, 35 + 20, je crois que c'est une ambition et d'ailleurs, chaque fois que nous dialoguons avec l'État, nous avons des

satisfecit tout à fait explicites sur la politique que nous menons dans ce domaine et sur les résultats que nous obtenons, en particulier au cours des deux dernières années.

Je mets donc aux voix cette délibération. Contre, Groupe Communiste. Abstention, M. GARRIGUES. Pas d'autre vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre et
M. GARRIGUES s'abstient

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous souhaite de vous précipiter sur un bon grog ou un vin chaud, en vous souhaitant néanmoins un bon week-end.

La séance est levée à 12 heures 17.

La Secrétaire de séance

Mme JACQUET